



PARCS

V I V O N S L E D É V E L O P P E M E N T D U R A B L E

FOCAL

Ces corridors écologiques qui font vivre la biodiversité

LE DÉBAT

Avons-nous
vraiment
les moyens
de résister
au béton ?

JOURNÉES NATIONALES 2005
4 AU 7 OCTOBRE DANS
LE PARC DE L'AVESNOIS



Ph. S. Dhôte.

Tout
et tous
y étaient !

... à commencer par les 900 participants parmi lesquels 600 venus de tous les coins de France et d'Europe. Élus, techniciens, partenaires des Parcs ont formé un mélange équilibré, une alchimie qui a permis d'insuffler une dynamique aux débats.

Côté travaux, tout y était également. Choisir le thème « l'Europe et les territoires ruraux » voici un an était un vrai défi. Le débat autour de la Constitution européenne de cette année 2005 a montré toute l'importance d'un positionnement sur l'Europe, du citoyen jusqu'au territoire.

Les 6 forums réunis sur ce thème ont permis d'entendre la voix de la Commission européenne, d'écouter les expériences des Parcs français mais aussi d'autres territoires d'autres pays d'Europe.

La table ronde de clôture a montré la richesse de ces débats et permis d'affirmer les propositions de notre réseau sur le devenir de nos territoires dans les perspectives européennes pour 2007-2013, et ce en présence de la ministre Nelly Olin.

D'un point de vue technique, les échanges se sont concentrés autour d'un Marché aux Initiatives réunissant 40 Parcs et partenaires venus montrer leurs actions innovantes en matière de développement durable, documents, posters et démonstrations à l'appui.



Ph. S. Dhôte.

Jean-Louis Joseph, Paul Raoult, Nelly Olin.

Enfin, la chaleur du Nord était bien là, à la hauteur de la réputation de l'Avesnois et plus généralement du Nord-Pas de Calais. Une mobilisation, un investissement hors pair du Parc appuyé par Espaces Naturels Régionaux (*), ont donné à cette édition 2005 de nos Journées Nationales une ampleur impressionnante.

(* Fédération des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Les Actes de ces journées seront disponibles au courant du prochain trimestre.



Le compte à rebours a commencé ...



Comme celui d'une fusée, même s'il est plus terre-à-terre, le compte à rebours pour le développement des territoires ruraux après 2007 a démarré. Et pour garder l'image, je dirais que le décollage s'avère difficile. La loi nationale qui lui est dédiée et les récentes orientations européennes témoignent qu'on s'y est penché, avec beaucoup de technicité. Mais pour savoir avec quel carburant et dans quelles proportions les deux moteurs qui l'alimentent – les nouveaux contrats de plan Etat/Régions et les crédits européens pour la période 2007/2013 – vont être fournis, les discussions ne font que commencer. Celles aussi sur le choix de la rampe de lancement : sera-t-elle à Paris ou en Régions ? sera-t-elle le fruit d'une coopération gagnante des deux ?

Les Parcs naturels régionaux ne sont pas les seuls embarqués, il y a aussi les Pays. Et d'autres qui veulent tantôt monter à bord, tantôt gêner le lancement ou changer la destination. Il faut dire qu'il y a eu des ratés dans le vol précédent : le moteur « contrat de plan », après avoir ouvert des perspectives n'a pas toujours tenu ses promesses. On dit aussi que le moteur de l'Europe serait en perte de puissance sur notre fusée nationale.

Pour les Parcs naturels régionaux, le contrat a toujours été – et doit rester – l'outil efficace et adapté à leur mode d'action. Il leur permet, avec les Régions, les collectivités locales, l'Europe et l'Etat, de construire leur projet, étape par étape, au plus près des besoins de leurs territoires, de l'évaluer pour l'adapter, et le recentrer en cas de nécessité. L'Etat reconnaît l'exemplarité des Parcs en classant leurs territoires et en signant avec chacun d'entre eux une convention d'application de sa charte constitutive. De son côté, l'Europe privilégie à la fois le développement durable et une approche compétitive. Je pense qu'il y a là un contexte favorable.

Mais la fusée est toujours sur le pas de tir, chacun y va de son avis. Lors de nos récentes Journées nationales, nous avons réaffirmé que les Parcs entendent être des territoires compétitifs pour un développement européen durable. Et pour atteindre nos objectifs, notre choix est fait :

- Privilégier la destination « développement durable » ;
- Un carburant national qui soit un mélange enrichi Etat/Régions ;
- Un carburant européen qui apporterait au FEADER des additifs d'autres fonds – FEDER, FSE (*) – afin d'améliorer la performance de nos territoires ruraux.

Et si la fusée devait faire du surplace, faute de priorités claires, qu'on nous le dise.

Jean-Louis JOSEPH

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

(*) FEADER – Fonds européen pour l'Agriculture et le Développement Rural ;
FEDER – Fonds Européen de Développement Régional ; FSE – Fonds Social Européen



SOMMAIRE

4-9 TERRITOIRES VIVANTS

- Des chartes signalétiques pour appliquer la loi
- Un partenariat avec la Fondation du patrimoine pour mobiliser des financements privés
- Les étangs de Comelle : le sauvetage est amorcé
- Des jachères multicolores en Montagne de Reims
- Un inventaire des haies à disposition des communes
- Acquisition d'un nouveau site pour le conservatoire
- Un atlas cartographique interactif
- Une charte environnementale pour un parc d'activités intercommunal
- Anticiper le devenir des exploitations agricoles
- Restauration du petit patrimoine bâti
- L'avenir du patrimoine rural entre nos mains
- Un langage commun pour définir les règles d'entretien des fossés
- Panneaux routiers pour la loutre
- Une formation des habitants à la restauration du bâti
- Rencontres à domicile : les habitants donnent leur avis

- Stimuler des petites opérations de logement locatif aidé
- Imagine ton Parc !
- "Cinergie" : 20 courts-métrages d'enfants sur les énergies
- Le chemin des arts entre nature et culture...
- Savoie web, un outil de communication haut débit pour tous
- Le fonctionnement de la Maison du Parc du Pilat : une démarche certifiée pour un meilleur environnement

10-12 LE DEBAT

- Avons-nous vraiment les moyens de résister au béton ?

13-18 FOCAL

- Ces corridors écologiques qui font vivre la biodiversité

19-21 ACTEURS

- Un train de p'tits vélos qui roule dans la campagne
- "L'attrape bonheur"
- Pommes de terre en terrasses

22-23 RESEAU



Des chartes signalétiques pour appliquer la loi



PH. F. Costé - PNR Pilat.

Dans nos campagnes, panneaux publicitaires et signalétiques en tout genre tendent à envahir les bords de routes et à perturber la qualité des paysages. Or, dans un souci de protection de ces paysages, la loi du 29 décembre 1979 relative à leur affichage pose comme principe de base leur interdiction dans les Parcs naturels régionaux. Pour appliquer cette loi, les Parcs des Caps et Marais d'Opale et du Pilat viennent à leur tour d'élaborer une charte signalétique.

La Charte signalétique de l'affichage du Parc des Caps et Marais d'Opale se fixe comme objectif de concilier l'application de la législation afin d'améliorer la qualité du paysage et des cadres de vie et les besoins des acteurs locaux en terme de développement économique. Une démarche en 3 étapes : diffusion d'un guide technique dès avril 2003, réunions d'information et de sensibilisation pour l'ensemble des élus du territoire et publication de la charte signalétique en mars 2005. Sa préparation a mobilisé élus, services de l'Etat et techniciens partenaires du Parc,

réunis au sein d'un comité de pilotage, présidé par Bernard Delecour, adjoint au maire de Neufchâtel-Hardelot et président de la commission Aménagement du territoire du Parc : « *Dès mon premier mandat d'élu de ma commune en 1995, j'ai pris conscience du caractère choquant de ces panneaux qui défigurent le paysage et j'ai entamé des discussions avec la Direction départementale de l'Équipement pour leur dépose. Mais face aux personnes opposées à leur suppression, les maires des petites communes éprouvaient des difficultés à faire respecter la loi. La Charte qui a été élaborée par le Parc va sortir les élus de leur isolement et leur permettre de s'appuyer sur une démarche engageant l'ensemble du territoire.* »

Démarche similaire dans le Parc du Pilat où une Charte signalétique vient d'être adoptée par le Syndicat mixte pour que chaque commune s'engage à l'appliquer. Une dizaine de communes sont déjà engagées dans un plan de signalisation et une première opération test est en cours sur 5 d'entre elles. « *Pour une seule activité, on peut compter plusieurs panneaux signalétiques tandis que d'anciens panneaux n'ont jamais été retirés et que d'autres n'ont aucune visibilité* », observe André Tardy, maire de Le Bessat et président de la commission Tourisme du Parc. Afin de donner plus d'efficacité à la charte, les éco-gardes sont chargés de signaler aux maires les anomalies repérées. En partenariat avec la DDE, une commission permanente de concertation a permis de prendre en compte la signalisation des manifestations temporaires et des points forts des territoires inter-communaux.

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
BP 22 - Le Wast - 62142 - Colymbert
Tél. 03 21 87 90 90 - Fax. 03 21 87 90 87
Mail. mlemaire@parc-opale.fr
www.parc-opale.fr

Parc naturel régional du Pilat
Maison du Parc - Moulin de Virieu
BP 57 - 42410 Pélussin
Tél. 04.74.87.52.01 - Fax. 04 74 87 52 02
Mail. jgquerin@parc-naturel-pilat.fr
www.parc-naturel-pilat.fr

VOSGES DU NORD

UN PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR MOBILISER DES FINANCEMENTS PRIVÉS

Une convention de partenariat entre le Sycoparc (syndicat mixte de gestion du Parc des Vosges du Nord) et la Fondation du Patrimoine a été signée afin de mobiliser le mécénat privé en faveur des projets de réhabilitation du bâti non protégé. Un fonds d'intervention pour les patrimoines du Parc sera géré localement. « *Nous souhaitons créer un véritable réseau de « mécènes » du Parc (entreprises, particuliers...).* Réconcilier le public et le privé autour du patrimoine est en effet une perspective qui dépasse le seul aspect financier et implique l'ensemble des habitants du territoire », déclare Jean Westphal, président du Parc.

Parc naturel régional des Vosges du Nord
Maison du Parc - BP 24
67290 La Petite-Pierre
Tél. 03 88 01 49 59
Fax. 03 88 01 49 60
Mail. contact@parc-vosges-nord.fr
www.parc-vosges-nord.fr

OISE-PAYS DE FRANCE

Les étangs de Comelle : le sauvetage est amorcé.

La première tranche de travaux pour remettre en état les étangs de Comelle, sur le territoire du Parc naturel régional Oise-Pays de France,

vient de se terminer. Ces quatre étangs, créés par des moines au XII^{ème} siècle, sont situés sur le cours de la rivière Thève et s'étendent sur une trentaine d'hectares au cœur du massif forestier de Chantilly. « *Les étangs ont été laissés quasi à l'abandon depuis deux siècles : ils sont très envasés et les vannages ne fonctionnent plus*, commente Véronique Bozzo, chargée de mission environnement au Parc. *Or cet ensemble unique, qui comprend également des marais, concentre des enjeux écologiques, paysagers et touristiques. Il abrite des espèces remarquables, comme le râle d'eau ou l'agrion de Mercure pour la faune, le laiteron des marais ou le pigamon jaune pour la flore. Sa valeur paysagère est liée à sa situation dans un site classé où se tient le château de la Reine blanche, petit relais de chasse qui date du XVIII^{ème}. C'est le lieu le plus fréquenté du Parc.* »

Aussi, en accord avec l'Institut de France, propriétaire du domaine, le Parc a réalisé un plan de gestion écologique qui définit un programme de restauration et d'entretien de ces milieux. La première tranche de travaux, confié à un chantier d'insertion, a permis de nettoyer le chenal nord des branches et arbres qui encombraient le lit et accéléraient l'envasement, de commencer à rouvrir les marais en coupant les saules et les arbres qui menaçaient la roselière, et de préserver, sur le coteau, une pelouse calcaricole où poussent des orchidées.

En 2006, la deuxième phase du programme d'actions (prévu sur cinq ans) consistera à réaliser une étude hydraulique des étangs et à poursuivre l'ouverture du marais. Parallèlement, une enquête sur les attentes du public, menée dans tout le Parc, permettra d'élaborer un schéma d'accueil du public sur le site des étangs de Comelle.

Parc naturel régional Oise-Pays de France
Château du Fond de l'Arche
1, Avenue de Compiègne - 60300 Senlis
Tél. 03 44 63 65 65 - Fax. 03 44 63 65 60
Mail. contact@parc-oise-paysdefrance.fr

PH. PNR Oise Pays de France.

MONTAGNE DE REIMS

Des jachères multicolores

Le Parc naturel de la Montagne de Reims, en collaboration avec une coopérative agricole – Cohésis – et des agriculteurs, met de la couleur dans le paysage en diversifiant l'ensemencement des jachères. Au départ, l'idée est venue d'un apiculteur qui estimait que la perte de vitalité et de productivité des abeilles n'était peut-être pas due seulement aux insecticides, mais aussi à l'appauvrissement de la biodiversité du milieu naturel. « Cette réflexion, explique Olivier Marx, chargé de mission Environnement au Parc, a été élargie à tous les insectes : depuis 30 ans, la diminution des haies, l'augmentation des surfaces de certaines grandes cultures comme le colza, sont la cause de cet appauvrissement. En dehors de la courte période de floraison de l'aubépine et du colza, les insectes subissent une quasi-disette. L'idée a donc été de recréer de la diversité en faveur des insectes et de la petite faune en profitant des jachères, des cultures intermédiaires(*) ou encore des bandes enherbées, rendues obligatoires par la Politique Agricole Commune. »

Sur ces surfaces de moindre qualité, les agriculteurs ont pris l'habitude de semer surtout de la fétuque, qui pousse rapidement, d'un moindre coût, mais n'offre pas aux insectes une nourriture diversifiée. Sur une vingtaine d'hectares, la première année, plusieurs végétaux ont été testés : phacélie, trèfle hybride, trèfle incarnat, trèfle de Perse, moutarde, sainfoin, lotier, mélilot et un mélange de centaurées, cosmos et zinnias pour les jachères fleuries... Des visites régulières des plantations sont organisées pour observer le peuplement, le degré de salissement en indésirables (chardons...), l'état de la floraison, la présence de ravageurs... « Cette observation a permis une sélection avec, par exemple, l'élimination d'espèces qui pouvaient être très favorables aux insectes mais



Ensemencer les jachères permet de retrouver une diversité biologique favorable, par exemple, aux abeilles.

étaient des nids à pucerons et auraient obligé l'agriculteur à traiter davantage ses cultures l'année suivante. Une contradiction avec le fait que, dès le départ, il a été décidé de réaliser ces expérimentations sans traitements, en compensant par un travail du sol adapté et un broyage. »

Un travail supplémentaire pour les 16 agriculteurs qui se sont engagés bénévolement dans l'opération (les semences étant fournies gratuitement).

« Pour les agriculteurs, qui restent les principaux artisans des paysages, l'engagement dans cette démarche est une façon de communiquer avec l'extérieur, estime Pierre Boyer, ingénieur à la coopérative Cohésis. En dehors du territoire du Parc, d'autres agriculteurs sont intéressés pour améliorer de cette façon les jachères existantes. » Pour 2004-2005, près de 80 hectares sont concernés par l'opération. Mais il faudra attendre une troisième année pour que soient établis des résultats fiables en termes agronomiques et d'attractivité des insectes. En attendant, le succès des jachères fleuries le long des routes se mesure à l'aune des automobilistes qui s'arrêtent pour cueillir quelques bouquets de fleurs des champs.

(*) les cultures intermédiaires sont semées entre deux cultures de céréales, notamment pour utiliser les nitrates du sol et les empêcher de se disséminer par lessivage ou ruissellement.

Parc naturel régional de la Montagne de Reims
Maison du Parc 51480 Pourcy
Tél. 03 26 59 44 44 – Fax. 03 26 59 41 63
Mail. environnement@parc-montagnedereims.fr
www.parc-montagnedereims.fr

Ph. PNR Montagnes de Reims

BRENNÉ

ACQUISITION D'UN NOUVEAU SITE PAR LE CONSERVATOIRE



Ph. PNR Brenne

Avec l'appui du Parc naturel régional de la Brenne, le Conservatoire des espaces naturels de la Région Centre a acquis l'étang dénommé « Ex-chèvres », un nouvel espace d'un intérêt naturaliste important à protéger et à valoriser dans un secteur du Parc qui en est peu pourvu.

A l'occasion de l'acquisition de ce nouveau site, une convention cadre a été signée entre les deux structures pour formaliser des relations qui se conjuguent en faveur des espaces naturels depuis plus d'une dizaine d'années.

Parc naturel régional de la Brenne
Le Bouchet – 36300 Rosnay
Tél. : 02 54 28 12 12
Fax. 02 54 37 56 96
Mail. info@parc-naturel-brenne.fr
www.parc-naturel-brenne.fr

LORRAINE

UN ATLAS CARTOGRAPHIQUE INTERACTIF



Ph. PNR Lorraine

Le Parc naturel régional de Lorraine a mis en ligne un atlas cartographique interactif. Développé avec le SVG (Scalable Vector Graphic), nouvelle technologie de cartographie sur Internet, il donne accès à des fonctions avancées (calculs de distance et de surface, zooms, déplacements...). Mis en ligne en juin, cet Atlas permet au grand public d'avoir accès, par choix de communes ou par thématiques, à de nombreuses données géographiques concernant le territoire du Parc.

Parc naturel régional de Lorraine
Logis abbatial
Rue du Quai – BP 35
54702 – Mont-à-Mousson Cedex
Tél. 03 83 81 67 67
Fax. 03 83 81 33 60
Mail. pnr-lorraine@pnr-lorraine.com
www.pnr-lorraine.com

PERCHE

Un inventaire des haies à disposition des communes

Depuis le 2 juillet 2003, de nouvelles dispositions de la loi Urbanisme et Habitat permettent aux communes, même non dotées de documents d'urbanisme, de protéger certains éléments paysagers, tels les haies, arbres remarquables ou mares. Pour cela, la commune doit soumettre la liste des éléments qu'elle souhaite protéger à enquête publique, puis l'approuver en conseil municipal. Dès lors, tous les travaux sur les éléments protégés sont soumis à une autorisation, délivrée par le maire ou l'Etat.

Pour encourager cette nouvelle disposition, le Parc naturel régional du Perche propose aux communes un inventaire du maillage bocager sur leur territoire, accompagné d'une analyse qui permet de sélectionner les éléments les plus intéressants en fonction des enjeux écologiques, paysagers ou de la prévention des risques (distance par rapport aux cours d'eau, visibilité de la haie, etc.). Une quinzaine de communes du Parc ont demandé l'inventaire et cinq ont passé le stade de l'enquête publique. C'est le cas de la commune de Montireau. Pour son maire, Marylène Chevalier, « il ne s'agit absolument pas d'interdire les arrachages de haies mais de se donner les moyens d'y réfléchir avant de la faire ».

Tel est bien l'objectif de l'opération selon Arnaud Leboucher, chargé de mission au Parc : « Cette procédure, simple, aide à faire prendre conscience que la haie est un bien commun, qui dépasse la propriété privée. Elle favorise un débat public en provoquant un dialogue entre le maire et ceux qui veulent arracher. Des solutions alternatives ou de nouvelles plantations peuvent alors être décidées... Le bocage est un aspect fort de l'identité du Perche. Jusqu'à présent, le Parc a beaucoup agi pour inciter à la plantation, par l'édition de guides ou l'attribution d'aides aux particuliers. Maintenant, nous pouvons aussi protéger l'existant. »



Ph. PNR Perche

Une possibilité, pour les communes, de protéger les paysages.

Parc naturel régional du Perche
Maison du Parc – Courboyer
61340 Nocé
Tél. 02 33 85 36 36 – Fax. 02 33 85 36 37
Mail : secretariat@parc-naturel-perche.fr
www.parc-naturel-perche.fr

VEXIN FRANÇAIS

Une charte de qualité environnementale pour un parc d'activités communal

Souhaitant inscrire l'aménagement du parc d'activités économiques intercommunales de la Richarderie (6 ha) dans une logique de développement durable, la Communauté de communes Val-de-Viosne, la commune de Marines et le Parc naturel régional du Vexin français ont signé une charte de qualité environnementale. La Communauté de communes et l'aménageur du parc d'activités (SEMAVO) s'engagent sur 18 actions, garantissant la qualité architecturale et paysagère du site, sa pérennité, une réduction des nuisances des chantiers et une limitation de l'impact lié à l'augmentation du trafic routier. L'aménageur conseille et accompagne les entreprises dans leurs projets d'implantation. Des prescriptions techniques sur l'insertion paysagère, la qualité du bâti et l'état du chantier sont proposées aux entreprises et à leurs maîtres d'œuvre.

Pour aider les entreprises à suivre de cette charte, le Parc leur propose un accompagnement technique et financier pour la gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets et la limitation des nuisances sonores, olfactives, visuelles. Les surcoûts architecturaux entraînés par l'application de la charte peuvent aussi être financés par le Parc. Pour Jean Pichery, maire de Cormeilles-en-Vexin et vice-président du Parc : « Éviter de disséminer les zones d'activités dans des villages difficilement accessibles ne peut être que bénéfique pour la préservation de notre paysage et de notre cadre de vie. Donner la priorité au développement de parcs intercommunaux s'engageant à respecter la charte de qualité environnementale va donc dans le bon sens, mais on ne devra pas oublier les besoins de développement de parcs d'activités communaux déjà existants ainsi que les dépenses parfois élevées qu'un respect de la charte peut générer. »



La charte de qualité se traduit dans les documents d'urbanisme.

Le parc de La Richarderie est l'une des 5 zones à vocation économique intercommunales du territoire du Parc répondant aux objectifs de sa charte constitutive : éviter la dissémination des parcs d'activités, économiser les espaces naturels et répartir la richesse fiscale au-delà du territoire communal. Une charte de qualité environnementale doit également être signée pour le parc d'activités des Portes du Vexin.

Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc 95450 Théméricourt
Tél. 01 34 66 15 10 - Fax. 01 34 66 15 11
Mail. pnrvf@freesurf.fr

SCARPE-ESCAUT

ANTICIPER LE DEVENIR DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Avec l'appui de l'Adasea*, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut a réalisé une enquête auprès des 70 agriculteurs de son territoire âgés de plus de 53 ans. Il s'agit de pouvoir anticiper le devenir des exploitations concernées et de mettre en relation les acteurs travaillant sur les successions agricoles, les futurs retraités et les jeunes diplômés. Une démarche qui pourrait avoir un impact important sur le devenir des paysages du Parc...

*Association départementale pour l'aménagement des structures et des exploitations agricoles

Parc naturel régional Scarpe-Escaut
Maison du Parc
357, rue Notre-Dame d'Amour
59230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél. ; 03 27 19 19 70 - Fax. 03 27 19 19 71
Mail. contact@pnr-scarpe-escaut.fr
www.pnr-scarpe-escaut.fr

CAUSSES DU QUERCY

Restauration du petit patrimoine bâti



Depuis sa création, le Parc naturel régional des Causses du Quercy accompagne financièrement et techniquement les communes et communautés de communes dans la rénovation de leurs sentiers et l'aménagement de petits espaces publics. Son programme de restauration et de mise en valeur du petit patrimoine rural communal a permis la réouverture de 160 km de sentiers et la réhabilitation de près de 70 sites communaux et petits éléments du patrimoine bâti traditionnel.

« Dans le Quercy, nous avons de nombreux puits, croix, fontaines et murets », explique Maxime Carnajac, le maire de Lugagnac et vice-président en charge de la commission environnement à la

communauté de communes de Labenque. « Nous avons demandé aux communes d'identifier les éléments de leur petit patrimoine nécessitant une intervention avant qu'ils ne se dégradent trop. Après inventaire, le technicien du Parc a établi un descriptif précis des travaux à réaliser, suivi par l'intervention de l'équipe de terrain dont le savoir-faire a contribué à une restauration de grande qualité ». Depuis 2004, l'équipe du Parc opère sur tout le territoire de cette communauté de communes, appuyée par Maxime Carnajac qui assure une liaison permanente avec tous les élus.

Parc naturel régional des Causses du Quercy
BP 10 - 46240 Labastide-Murat
Tél. 05 65 24 20 50 - Fax 05 65 24 20 59
Mail. contact@parc-causses-du-quercy.org

HAUT-LANQUEDOC

Un langage commun pour définir les règles d'entretien des fossés



Ph. PNR Haut-Languedoc.

Les bonnes pratiques définies par un cahier des charges.

Comment les agriculteurs doivent-ils entretenir les "béals" (*), fossés et rigoles qui sillonnent les zones humides du Tarn ? Pour répondre à cette question Frédéric Girard, chargé de mission agriculture au Parc naturel régional du Haut-Languedoc, a rédigé un cahier des charges indiquant les bonnes pratiques en la matière.

Cette initiative résulte d'une sollicitation de la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) qui s'est retrouvée à devoir arbitrer entre le Conseil Supérieur de la Pêche et les agriculteurs : le premier estimant que les pratiques des seconds ne respectaient pas la réglementation et nuisaient à la qualité des cours d'eau. « Après avoir

consulté les partenaires et fait le point sur la réglementation et les expériences similaires au niveau national, j'ai conçu un diagnostic parcellaire, raconte Frédéric Girard. Mais ce système s'est avéré beaucoup trop lourd et coûteux. Aussi, j'ai proposé de rédiger des fiches pratiques par type de linéaire qui concilient les enjeux agricoles et environnementaux. »

Ces fiches, validées par les différentes parties concernées et signées par le préfet, ont concouru à résoudre un conflit qui durait depuis près de trois ans. « La réalisation de ce document a permis de trouver une approche concordante sur la façon dont on pouvait gérer ce territoire sans incompréhension, en respectant les particularités de l'environnement mais en reconnaissant également l'élevage comme une activité indispensable pour éviter la fermeture des espaces, explique Jean-Philippe Piquemal, directeur de la DDAF. Le Parc est une voix reconnue sur le plan scientifique et technique, bon connaisseur du milieu, il était le mieux placé pour proposer un langage commun. »

Ces fiches pratiques ont été imprimées à 500 exemplaires par la DDAF, distribuées aux agriculteurs à l'occasion de réunions, elles sont aussi disponibles notamment dans les mairies et auprès des conseillers agricoles. « Les préconisations de ces fiches pourront également s'appliquer à la partie du Parc située dans l'Hérault, estime Frédéric Girard. Elles pourront aussi servir de modèle pour d'autres zones humides. »

(* Linéaires d'environ 30 sur 30 cm, creusés par les agriculteurs pour évacuer l'eau de surface ou irriguer les prairies.



Ph. PNR Haut-Languedoc.

Un exemple de "béal" bien entretenu.

Parc naturel régional du Haut-Languedoc
BP 9 - 34220 Saint-Pons-de-Thomières
Tél. 04 67 97 38 22 - Fax. 04 67 97 38 18
Mail. accueil@parc-haut-languedoc.fr
www.parc-haut-languedoc.fr

LANDES DE GASCOGNE
PANNEAUX ROUTIERS
POUR LA LOUTRE

Ph. PNR Landes de Gascogne.



Les élèves de deux classes (CE1 et CM2) de la commune de Marcheprime (33) ont installé en juin dernier sur le territoire du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, des panneaux routiers signalant la présence de la loutre. C'est l'aboutissement d'un an de travail scolaire, avec le soutien de la maison de la nature du bassin d'Arcachon, qui leur a permis d'étudier cet animal emblématique des zones humides et de réaliser des observations nocturnes

Parc naturel régional
des Landes de Gascogne
33, Route de Bayonne
33830 Belin-Beliet
Tél. : 05 57 71 99 99
Fax. 05 56 88 12 72
Mail. info@parc-landes-de-gascogne.fr
www.parc-landes-de-gascogne.fr

BOUCLES
DE LA SEINE
NORMANDE

UNE FORMATION
DES HABITANTS À
LA RESTAURATION
DU BÂTI

Ph. PNR Boucles de la Seine normande.



Les matériaux de construction traditionnels (chaux, torchis...) présentent de nombreuses qualités : isolation, respiration de l'habitat, absence d'émissions toxiques, esthétique, insertion paysagère, durée de vie. Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine organise des actions de sensibilisation à l'usage de ces matériaux. Organisés depuis 2003, des stages ont permis de former 100 habitants. Ils s'inscrivent dans une large réflexion sur le bâti dans le territoire du Parc et complètent des actions déjà conduites avec des artisans du bâtiment.

Parc naturel régional
des Boucles de la Seine normande
BP 13 - 76940
Notre Dame de Bliquetuit
Tél. : 02 35 37 23 16
Fax : 02 35 37 39 70
contact@pnr-seine-normande.com
www.pnr-seine-normande.com

MORVAN

L'avenir du patrimoine rural entre nos mains

« Sur ma petite commune, les membres de notre association qui animent des randonnées pédestres, restaurent eux-mêmes le petit patrimoine bâti disséminé dans la nature, raconte Philippe Mémé, adjoint au maire d'Onlay dans la Nièvre. Lavoires, sources, puits, calvaires sont autant d'éléments attractifs pour les promeneurs. »

C'est dans cet esprit que le Parc naturel régional du Morvan a organisé un concours ouvert aux communes, associations et particuliers, afin d'inciter à la restauration des petits édifices du patrimoine rural. Des affiches sont diffusées dans les mairies, les offices de tourisme, les commerces et autres lieux fréquentés par les habitants. Le règlement est disponible dans chaque mairie.

Lors du premier concours en 2004, le jury, composé d'élus, de représentants d'associations, organismes spécialisés et services de l'Etat, avait primé trois projets - sur neuf éligibles - présentés par six com-



munes, une association et deux particuliers. Le second concours ouvert, en juin 2005, sera clôturé fin octobre. Cette opération a été lancée à la suite d'un ouvrage, *L'avenir du patrimoine rural est entre vos mains*, publié par le Parc. Ce document propose un descriptif détaillé des éléments du petit patrimoine morvandiau ainsi que des conseils techniques pour leur recensement et leur restauration.

En s'appuyant sur ce guide et sur demande des communes, le Parc propose des conseils et avis, ainsi qu'un accompagnement pour le recensement et la valorisation de son petit patrimoine rural.

Parc naturel régional du Morvan
Contact : Philippe Hoeltzel
Maison du Parc 58230 Saint-Brisson
Tél. 03 86 78 79 00 - Fax. 03 86 78 74 22
Mail. contact@parcdumorvan.org
www.patrimoineducumorvan.org et www.parcdumorvan.org

Rencontres à domicile :

les habitants donnent leur avis



Ph. H. Vincent - PNR Luberon

« Les participants ont été favorablement impressionnés par cette initiative du Parc », souligne Daniel Gilles qui ajoute : « Ils ont enfin pu mettre des visages sur une administration qui leur semblait bien abstraite, rencontrer des personnes motivées qui ne sont pas seulement là pour faire respecter des règles parfois mal acceptées car insuffisamment comprises. Nous avons pu ainsi leur expliquer, en face à face, les difficultés que nous pouvions rencontrer, leur raconter notre vécu quotidien, mais aussi être à l'écoute du leur, de leurs propres difficultés, de leur point de vue d'usager du Parc. Et surtout, ce qui était le véritable objectif, glaner quelques idées intéressantes. C'est certain, notre nouvelle charte n'aurait pas été tout à fait la même sans ces rencontres ; c'est un grand motif de satisfaction pour nous. »



Quand les Parcs animent une démocratie locale participative.

A l'occasion de la révision de sa charte, le Parc naturel régional du Luberon a souhaité entendre le point de vue de personnes n'ayant pas l'habitude de s'exprimer, éprouvant des difficultés à prendre la parole en public ou assistant rarement à des réunions-débats. Pour Daniel Gilles, chargé de communication du Parc : « L'aspect convivial et intime, dans une ambiance détendue, des rencontres à domicile a facilité la prise de parole de chacun ». De janvier à mars 2005, 50 réunions, réparties sur tout le territoire du Parc, ont été organisées rassemblant plus de 600 habitants. Selon Jean Grégoire, directeur du Parc : « En réponse aux multiples interrogations des habitants, nous avons passé beaucoup de temps à expliquer le rôle du Parc mais aussi celui des communes, des communautés de communes et des divers syndicats en montrant la complémentarité entre ces structures. »

Une satisfaction confirmée du côté des habitants : « J'ai invité à mon domicile, à Grambois, 30 personnes membres de mon association à venir participer à un débat avec les représentants du Parc », raconte Paul Mazel, président d'une association de défense du patrimoine, Les amis du Jas de Monsieur. « Chacun a été très intéressé par cette initiative au point que nous souhaitons qu'elle soit renouvelée à l'avenir. Peu de gens savent comment le Parc fonctionne. Nous avons pu faire connaissance avec des acteurs du Parc, mieux comprendre leur rôle mais aussi que les limites budgétaires ne permettent pas de tout faire ! »

Parc naturel régional du Luberon
BP 122 - 84404 Apt Cedex
Tél. 04 90 04 42 00 - Fax. 04 90 04 81 15
Mail. contact@parcduluberon.fr
www.parcduluberon.fr

HAUTE-VALLÉE DE CHEVREUSE STIMULER DES PETITES OPÉRATIONS DE LOGEMENT LOCATIF AIDÉ

Ph. PNR Haute-Vallée de Chevreuse.



Le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse souffre d'un déficit en logements locatifs, dont le logement locatif aidé. Pour maintenir un tissu social riche, la diversification du parc

Conjuguant réhabilitation et construction neuve, un petit groupe de 4 logements sociaux s'insère harmonieusement dans un hameau par son échelle, le jeu des volumes et les murs.

de logements constitue un enjeu pour le Parc. Sa mission urbanisme a réalisé un recensement des opérations de logements locatifs aidés sur les communes du territoire. Des opérations exemplaires par leur échelle adaptée, leur qualité d'intégration urbaine et architecturale ont été inventoriées. Les résultats de ce travail prennent la forme d'une exposition itinérante à destination des habitants, qui sera mise à disposition des communes. L'objectif est de mieux connaître ce parc de logements, de faire découvrir aux habitants son intérêt et d'apporter un soutien aux élus locaux pour réaliser des petites opérations de logements sociaux dans les centres de villages et bourgs.

Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse
Château de la Madeleine
Chemin Jean Racine
78472 - Chevreuse Cedex
Tél. 01 30 52 09 09 - Fax. 01 30 52 12 43
Mail. accueil.pnr.chevreuse@wanadoo.fr
www.parc-naturel-chevreuse.org

CHARTREUSE

Imagine ton Parc !

A l'initiative du Parc naturel régional de Chartreuse, dans le cadre de la révision de sa charte, les écoles du territoire ont travaillé pendant un an sur le thème « Comment imagines-tu ton Parc dans 10 ans ? ». L'objectif : faire découvrir aux enfants le paysage qui les entoure, comprendre comment il s'est construit et de quelle manière il évolue afin d'être en mesure d'agir sur leur lieu de vie. 19 classes du CE1 au CM2 ont participé à l'opération.



Un type d'action très motivante pour les participants.

Pour Olivier Prache, directeur de l'école primaire de Saint-Hilaire-du-Touvet : « Notre école participant déjà à un réseau scolaire d'échange par Internet sur les projets environnementaux, nous avons tout de suite été intéressés par cette démarche ». Les élèves ont travaillé sur leur territoire constitué d'un plateau bien délimité qui forme une unité paysagère : « Ils savent qu'ils habitent dans un Parc mais, jusque là, c'était une connaissance virtuelle ». Au cours de cette opération, les enfants ont pu ainsi s'approprier concrètement le paysage et exercer un regard critique sur leur environnement.

Des habitants âgés ont été invités à raconter leur enfance, montrer des photos anciennes. « Nous avons été surpris de constater que les enfants, qui pour beaucoup habitent une maison neuve, sont très attachés au passé et souhaitent qu'on ne touche à rien ». Ils sont favorables à un entretien et à un développement de l'existant mais pas à la création de nouvelles infrastructures qui modifieraient le paysage. Une sensibilisation qui rejoint celle de leurs parents venus résider dans la région, non seulement pour raisons économiques mais aussi par goût pour l'environnement paysager du plateau de Chartreuse.

En fin d'opération, les classes ont réalisé un travail complexe de synthèse et de restitution. Réunissant 500 élèves, une exposition a été présentée en juin, illustrant leur vision de l'environnement idéal ou repoussoir dans un futur proche. « A l'avenir, nous souhaitons associer d'autres classes à ce type d'action très motivante pour les participants », déclare Olivier Prache.

En 2006, les écoles déclineront le thème « Imagine ta commune ». Ou comment impliquer, au plus près, les prochains citoyens du Parc au devenir de leur environnement...

Parc naturel régional de Chartreuse
Maison du Parc
38380 Saint-Pierre de Chartreuse
Tél. 04 76 88 75 20 - Fax. 04 78 88 75 30
Mail. accueil@parc-chartreuse.net
www.parc-chartreuse.net



LIVRAVOIS-FOREZ

"Cinergie": 20 courts-métrages

d'enfants sur les énergies



Ph. PNR Livradois-Forez.

Mille enfants et adolescents ont travaillé sur le thème de l'énergie.

Un jour, un pingouin, un phoque et un ours blanc arrivent au large de Brest sur un iceberg qui s'est détaché de la banquise à cause de l'effet de serre et du réchauffement de la planète... » Ainsi commence l'histoire de « Planète en danger », film d'animation aux personnages en pâte à modeler, réalisé par les élèves de CM2 de Cunlhat. C'est l'un des 20 courts-métrages issus de l'opération **Cinergie**, menée par le Parc naturel régional Livradois-Forez, en partenariat avec l'Education nationale : pendant toute l'année scolaire 2004-2005, mille enfants et adolescents des établissements scolaires (primaires, collèges et lycées) du Parc ont travaillé sur le thème de l'énergie avec leurs enseignants, puis, pour une partie d'entre eux, avec des professionnels de l'image (à raison de 30 h par atelier audiovisuel) pour traduire en film d'animation, de fiction ou documentaire leurs réflexions sur le sujet.

« Nous avons la chance d'avoir sur le territoire du Parc, des professionnels de l'image, parmi lesquels cinq réalisateurs ; c'était l'occasion rêvée de les faire intervenir, explique Serge Chaleil, chargé de mission au Parc. Outre les partenaires

pédagogiques et financiers, l'opération a mobilisé des associations et des partenaires techniques, tels que le studio indépendant Animagie qui réalise des films à vocation pédagogique et écologique, ou encore l'Ademe, les Petits débrouillards... »

Les 20 courts-métrages, et en bonus les coulisses de **Cinergie**, ont été réunies dans un dvd et, surtout, on fait l'objet d'une restitution auprès des 1 000 élèves lors de journées de valorisation et de diffusion publique à la Maison du Parc, en juin dernier. « C'était très important pour les élèves de voir qu'ils étaient nombreux à avoir travaillé dans la même perspective, de la maternelle aux plus grands, souligne Geneviève Gidel, enseignante au collège de Courpière. J'enseigne en 4ème, à des pré-adolescents qui sont un peu à l'âge "bof". Le fait d'apprendre à faire un film donnait une dimension ludique à ce programme, ils étaient fiers de ce qu'ils avaient fait. C'est notre mission d'informer sur les thèmes environnementaux. D'ailleurs les enfants d'aujourd'hui ont conscience qu'ils auront à gérer ces questions, c'est peut-être d'autant plus le cas dans un collège comme celui-ci où les trois-quarts des élèves vivent dans un environnement rural. »

Dotée d'un budget global de 70 000 euros, l'opération **Cinergie** a produit des effets à la hauteur des investissements financiers, mais aussi humains : « les objectifs de ce dispositif ont fait découvrir les différents types d'énergies et leur utilisation, savoir comment moins en consommer, comment faire évoluer les comportements individuels et collectifs. Mais nous avons aussi été agréablement surpris par la qualité des réalisations. Globalement, les retours ont été très positifs, y compris en termes d'attitudes des élèves : ils sont, par exemple, plus attentifs aux économies d'eau ou d'électricité. Au bout du compte, c'est aussi une façon d'interpeller les adultes : si cette opération a un objectif pédagogique de sensibilisation des enfants au nom de l'avenir qu'ils incarnent, cela rappelle aux adultes, parents et décideurs, que la balle est dans leur camp pour agir aujourd'hui. »

Fort de ce bilan, le Parc entend reconduire l'opération en 2005-2006 en proposant d'élargir le thème des énergies à celui de l'eau dans le cadre de la mise en place d'un SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau). Sûr que les enfants auront encore matière à s'exprimer !...

Parc naturel régional Livradois-Forez
BP 17 - 63880 St-Gervais-sous-Meymont
Tél. 04 73 95 57 57 - Fax. 04 73 95 57 84
Mail. info@parc-livradois-forez.org
www.parc-livradois-forez.org

NORMANDIE-MAINE

Le chemin des arts entre nature et culture...



Ph. PNR Normandie-Maine.

L'oeuvre de C. Jacques à St-Cénéri

Pour sortir des sentiers battus, le Parc naturel régional Normandie-Maine a mis en place un parcours pédagogique d'une vingtaine de kilomètres qui relie le Mont des Avaloirs, point culminant de l'Ouest de la France, à l'un des Plus Beaux Villages de France : Saint-Cénéri-le-Gérei, en passant par le lieu-dit Vaucillon et Saint-Pierre-des-Nids. Un chemin contrasté où se succèdent massifs de feuillus, landes humides, bocages vallonnés et escarpements rocheux.

« Nous avons cherché à donner un caractère original à l'itiné-

raire reliant ces points majeurs du territoire, explique Christelle Dalençon, responsable du pôle tourisme, culture, communication. En nous inspirant du fait que Saint-Cénéri-le-Gérei, situé au cœur des Alpes mancelles, fut le berceau d'une école de peintres célèbres au début du XX^e siècle, nous avons lancé un appel à candidatures auprès d'artistes sur des thèmes liés à la nature. En avril 2005, pendant une semaine, les quatre sculpteurs retenus ont travaillé le calcaire et le bois sous les yeux du public à la Maison du Parc, pour réaliser les sculptures désormais installées sur les quatre étapes du parcours. »

Au Mont des Avaloirs, sur la commune de Pré-en-Pail, se dresse ainsi une œuvre intitulée « Fécondation » qui évoque une végétation à la croissance perturbée, luttant sur des sols difficiles. Son auteur, Giovanni Carosi, sculpteur d'origine italienne aujourd'hui installé en Dordogne, dit avoir apprécié le travail avec d'autres artistes dans le cadre d'un symposium. « Il faudrait que cette idée fasse boule de neige dans les autres Parcs naturels régionaux, suggère-t-il. Les œuvres d'art sont plus intéressantes que les balises sur ce genre de parcours ! Et elles peuvent durer des siècles... »

Parc naturel régional Normandie-Maine
Maison du Parc
BP 05 - 61320 Carrouges
Tél. 02 33 81 75 75 - Fax. 02 33 28 59 80
Mail. Parc.normandie-maine@wanadoo.fr
www.parc-naturel-normandie-maine.fr

MASSIF DES BAUGES UN OUTIL DE COMMUNICATION HAUT DÉBIT POUR TOUS



Le Parc naturel régional du Massif des Bauges bénéficie d'une cyberborne de Savoie web, accessible gratuitement à tous les habitants de Savoie. Installé à la Maison Faune Flore du Parc, sur la commune d'Ecole, par le Conseil général en partenariat avec La Poste, cet outil de communication expérimental doit permettre une accession aux services publics à toute la population du Massif des Bauges. A terme, Savoie web intégrera un commerce multi-services que souhaite créer la commune au cœur du village et pour lequel le Parc a apporté tout son soutien.

Parc naturel régional
du Massif des Bauges
Maison du Parc
73630 Le Chatelard
Tél. 04 79 54 86 40
Fax. 04 79 54 88 97
Mail. info@pnr-massif-bauges.fr
frwww.pnr-massif-bauges.fr

PILAT

LA MAISON DU PARC DU PILAT : UNE DEMARCHE CERTIFIEE POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT

Economie sur la consommation d'eau, de papier, d'électricité, de combustible pour le chauffage, mais



Ph. PNR Pilat.

aussi covoiturage, contrôle de pollution des véhicules, autant de points ont été mesurés pour mieux maîtriser les effets sur l'environnement induits par le fonctionnement des services administratifs du Parc régional du Pilat, le premier à s'engager dans cette démarche. Après 3 ans de certification iso 14001, et 18 tonnes de rejet de CO2 économisées, cette procédure vient d'être renouvelée par l'AFAC pour la même durée, dans une perspective d'amélioration continue.

Parc naturel régional du Pilat
Maison du Parc - Moulin de Virieu
BP 57 - 42410 Pélussin
Mail. info@parc-naturel-pilat.fr
www.parc-naturel-pilat.fr

Avons-nous vraiment les moyens de rés

Nos espaces ruraux ont connu au cours des dernières années des évolutions importantes : extension urbaine, diminution des terres agricoles, mitage des paysages, etc. Face à cette urbanisation plus ou moins bien maîtrisée, les Parcs naturels régionaux, gardiens d'un équilibre fragile, ont-ils toutes les cartes en main ? Pour en débattre, nous avons réuni Jean-Pierre Boisson, Président de la Chambre d'Agriculture du Vaucluse et auteur cette année d'un rapport au Conseil économique et social (CES), intitulé "La maîtrise foncière : clé du développement rural", Patrice Marchand, président du Parc naturel régional Oise-Pays de France et Pierre Weick, directeur du Parc naturel régional du Vercors.

Parcs : *Commençons par demander aux deux hommes de terrain, Patrice Marchand et Pierre Weick, quels risques précis la pression foncière fait courir aux espaces naturels ?*



Patrice Marchand : C'est très simple. Le Parc Oise-Pays de France que je préside, se trouve face à Roissy. À sa "frontière" Sud, les avions décollent. La création même de notre Parc est issue de notre volonté de maîtriser l'extension de l'urbanisation de la région parisienne, pour la protection de ses espaces naturels. Mais nous subissons une pression gigantesque ! Songez que ma petite commune, Gouvieux, est passée de 3 000 habitants en 1970 à 10 000 en 1980. J'ai bloqué l'urbanisation en 1983 quand j'ai été élu. Nous pourrions être aujourd'hui à 25 000 habitants, avec tous les problèmes que cela pose. Nous avons à faire face à un mitage particulier : ce sont des jardins de week-end, on met un grillage, un barbecue, puis une caravane, une petite maison, et ça se termine par une habitation de 200 m². Nous avons même eu un projet de ville nouvelle au Nord de Roissy ! Pour nous, la défense des corridors naturels, qui permettent encore à la faune de se déplacer d'un massif forestier à un autre, est vitale.



Pierre Weick : Dans un massif de moyenne montagne comme le Vercors, cette préoccupation est plus récente. Le territoire se trouve sous l'influence de Grenoble et commence à subir celles des vallées du Rhône et de l'Isère, de Romans à Valence. Nous sommes en train de réviser notre charte et ce sujet est devenu central dans notre réflexion.

Parcs : *Concrètement, de quoi êtes-vous menacés ?*

Pierre Weick : D'un grignotage progressif des terres agricoles, alors que l'agriculture est le fondement de l'entretien de nos espaces, le fondement de la vie économique locale, avec le tourisme.

Parcs : *C'est l'identité du territoire qui est donc menacée.*

Pierre Weick : Oui, par la banalisation de l'espace, à travers l'urbanisation, et le prix du foncier augmentant, nous risquons aussi une banalisation de l'architecture, sans compter les problèmes de déplacements que cela entraîne, parce que les nouveaux habitants travaillent en ville. Dans un canton comme celui de Villard-de-Lans, au nord du Parc et près de Grenoble, nous en sommes déjà à 1 000 véhicules/jour. Il y a aussi des conséquences sociologiques. Ces populations formulent de nouvelles demandes de services, d'action sociale, etc.

Parcs : *Jean-Pierre Boisson, comment réagissez-vous à ces craintes sur le terrain ? Je suppose que vous les partagez.*



Jean-Pierre Boisson : Ce que je viens d'entendre confirme l'analyse que nous avons faite. Dans les années 60, le problème du foncier était purement agricole ; on voit bien aujourd'hui que le problème s'est déplacé. Tous les secteurs sont concernés, l'économie, l'environnement, l'urbanisme. Cela ne se pose pas de la même manière en Région parisienne et dans le Massif Central, mais le maintien de l'espace agricole reste partout un problème important.

Parcs : *Avez-vous l'impression que l'urbanisation et le mitage des paysages menacent l'ensemble du territoire national ?*

Jean-Pierre Boisson : Tout à fait. Le risque est plus ou moins grand suivant les départements, mais à plus ou moins longue échéance, si nous ne faisons rien, l'agriculture disparaîtra. L'Allemagne et d'autres pays européens ont une approche très différente du problème foncier. À développement égal, ils consomment deux fois moins de surface que

ent ister au béton ?

nous. Cette réflexion et d'autres nous ont amené à faire quelques propositions dans notre rapport. Je suis persuadé désormais que ce ne sont pas les moyens qui manquent, en tous les cas sur le plan législatif, mais une vraie volonté politique.

Nous devons affirmer fortement, qu'à tous les niveaux, de l'État, des Régions, des Départements et des différentes collectivités locales, dont les Parcs, il y a nécessité d'un développement harmonieux, et c'est possible.

Nous avons démontré le désir légitime de chacun de posséder un terrain pour y construire sa maison, et la préservation de l'espace agricole et rural ne sont pas antinomiques. On peut partager le sol, si l'on raisonne différemment, sans étendre les villes le plus possible, et sans réduire la campagne à une réserve foncière pour l'urbanisation future.

Parcs : *Les objectifs sont clairement partagés, mais les Parcs ont-ils tous les moyens nécessaires à cette indispensable maîtrise de l'espace ?*

Pierre Weick : Je souscris tout à fait aux propos de Jean-Pierre Boisson quant à la nécessité d'une prise de conscience politique. Il faut en effet que les élus prennent la mesure de ces problèmes de périurbanisation. Dans le Vercors, les élus locaux, au moins dans la partie Nord du territoire, en ont parfaitement conscience. Ils savent qu'il est important de rechercher un équilibre entre urbanisation et agriculture, et qu'il ne faut pas négliger non plus l'architecture, les déplacements, le social, le culturel. L'intérêt d'un Parc, justement, c'est de pouvoir approcher ces problèmes de façon transversale, et tous de front.

Parcs : *Patrice Marchand, vous dites ne pas être tout à fait d'accord avec Jean-Pierre Boisson, pourquoi ?*

Patrice Marchand : Je ne suis pas un maniaque de la réglementation, mais sur le plan juridique, je pense que tout n'est pas parfaitement clair, par exemple, en ce qui concerne la hiérarchie des PLU, des SCOT et des chartes des Parcs. De la part des services de l'Etat, la charte d'un Parc est trop souvent traitée comme moins que rien. Je ne sais pas sous quel angle juridique il faut modifier les choses, mais des améliorations sont possibles.

Jean-Pierre Boisson : Tous les textes nécessaires existent. Leur application, par les élus, en effet, c'est plus difficile ! C'est bien pour cela que je dis que la volonté politique de l'Etat est essentielle. Les documents d'urbanisme nous permettent d'avoir des espaces de protection agricole, de faire du développement économique et de l'habitat dans une gestion concertée. Encore faut-il le vouloir et en avoir les moyens financiers ! J'ai proposé, par exemple, qu'il y ait taxation des plus-values lorsqu'il y a changement d'usage des sols : c'est bien pour donner les moyens financiers de mener une politique foncière. La préservation des espaces agricoles doit avoir pour corollaire une politique de développement. Cela ne veut pas dire que

l'habitat doit être disséminé comme aujourd'hui. On doit pouvoir revitaliser un centre ville pour refaire de l'habitat. Et c'est pour cette raison qu'il faut des moyens financiers.

Pierre Weick : Je suis d'accord, mais je crois aussi qu'il faut mettre en place des outils contractuels et négociés avec les acteurs locaux. A côté de l'arsenal des outils réglementaires existants, le Parc développe des outils contractuels comme les chartes paysagères et les diagnostics agricoles. Ainsi, sur le canton de Villard-de-Lans, un diagnostic agricole du territoire a permis d'engager le dialogue entre élus locaux et agriculteurs, d'analyser finement la situation de l'agriculture, les besoins économiques et fonciers des exploitants pour les années à venir et ce qui se passe en terme de succession, pour bien caler, déjà, l'espace agricole sur le territoire. Ensuite, dans le cadre d'une charte paysagère, sont déterminées les zones où

les enjeux sont particuliers, là où il y a concurrence entre urbanisation et agriculture, ou entre urbanisation

et forêt. Ces outils contractuels n'ont pas de caractère juridique, mais permettent d'aborder le travail sur les PLU d'une manière partenariale. C'est la meilleure façon de trouver un équilibre entre l'accueil de nouveaux habitants, que nous n'avons pas à refuser, et le développement des activités agricoles ou autres.

Parcs : *Patrice Marchand, avez-vous l'impression que les élus, dans les Parcs, ont cette volonté politique dont parle Jean-Pierre Boisson ?*

Patrice Marchand : Je crois surtout que l'urbanisation est le résultat, d'une part, du droit de l'héritage et d'une sorte de droit non écrit à faire des plus-

« A plus ou moins longue échéance, si nous ne faisons rien, l'agriculture disparaîtra »

Jean-Pierre Boisson

« Il faut mettre en place des outils contractuels et négociés avec les acteurs locaux »

Pierre Weick

Avons-nous vraiment les moyens de résister au béton ?

values foncières, et c'est un libéral qui parle, je le dis d'autant plus sérieusement. D'autre part, c'est aussi le résultat d'une pression sociale. Il faut loger les gens, leur donner du travail, mais l'environnement passe toujours après. Je crois qu'il faut inverser la réflexion autour de l'organisation de l'espace. C'est tout une logique à mettre en place. Quand j'étais vice-président du Conseil général de l'Oise, j'ai instauré un système de subventionnement massif des PLU. Nous assurions 80 % de la dépense à condition que les élus, avant, aillent au CAUE pour une formation à l'organisation de l'espace.

“ L'environnement passe toujours après. Je crois qu'il faut inverser la réflexion autour de l'organisation de l'espace. C'est toute une logique à mettre en place ” *Patrice Marchand*

Dans la charte du Parc Oise-Pays de France, nous avons repris quelque chose d'équivalent : nous organisons l'espace avec ce que nous avons appelé des “méristèmes”, c'est-à-dire des zones préférentielles de développement qui obéissent à des perspectives environnementales. Puis nous permettons aux communes de débloquer ces zones à condition de passer par une étude urbaine financé à 100 % par le Parc. Ce sont des outils qui ne sont pas contraignants, qui sont même consensuels et qui fonctionnent.

Pierre Weick : C'est essentiel, et c'est bien dans la philosophie des Parcs que d'engager ce débat avec tous les acteurs et gestionnaires de l'espace, avec des outils qui ne sont pas seulement réglementaires, mais partenariaux. Un exemple : à l'initiative du Conseil général de l'Isère et du Préfet vient d'être signée une charte du foncier agricole signé par tous les acteurs locaux concernés. Et les deux Parcs sur le département de l'Isère - le nôtre et celui de Chartreuse - en sont évidemment signataires. J'ajouterais qu'aujourd'hui, la démarche ne peut plus guère être communale. Le développement économique échappe aux communes, et c'est à l'échelle de la Communauté de communes que la politique se fait désormais, y compris pour les choix d'une politique foncière.

Jean-Pierre Boisson : Je voudrais insister auprès de Patrice Marchand, pour qu'il me comprenne bien : il faut absolument prendre en compte la dimension économique de l'agriculture. On ne peut pas faire du développement harmonieux s'il n'y a pas une activité économique agricole forte. Je pense que les Parcs devraient introduire dans leur réflexion cette notion de potentiel économique des espaces.

Pierre Weick : Je suis tout à fait d'accord. Je crois aussi qu'il faut faire évoluer notre système d'exploitations agricoles.

Jean-Pierre Boisson : Tout à fait !

Pierre Weick : En moyenne montagne, comme dans le Parc du Vercors, nous nous intéressons beaucoup aux nouvelles formes économiques de l'agriculture. Celles qui, justement, s'appuient sur la transformation et la valorisation des produits, la vente directe qui se développe beaucoup chez nous, avec l'appui des AOC, de la marque “Parc”, etc. L'agriculture s'engage ainsi dans des systèmes moins consommateurs d'espace. Je m'explique : sur notre territoire, un agriculteur peut très bien vivre avec une vingtaine de vaches laitières si, derrière, il fait du fromage. S'il ne fait que du lait, il s'en sort plus difficilement. Nous accompagnons cette mutation de l'agriculture et c'est un axe fort de la politique du Parc du Vercors.

Jean-Pierre Boisson : Absolument d'accord. Il est fondamental d'accompagner cette mutation de l'agriculture. On ne pourra pas maintenir des espaces agricoles, uniquement pour des raisons environnementales.

Patrice Marchand : Sans doute. Il n'empêche, j'insiste moi aussi : je ne suis pas certain que nous ayons tous les outils réglementaires et financiers nécessaires pour maîtriser l'urbanisation. On a le droit de préemption en espace urbain, ce qui permet de confisquer une plus-value, au moins future, mais on ne peut pas préempter des terrains pour en faire des réserves foncières. Moi, je le souhaiterais. Il y a peut-être aussi une piste sur le plan financier, dans la création de fonds types “Espace naturel sensible”.

Parcs : Avec quels partenaires, les Parcs peuvent-ils aller plus loin ?

Pierre Weick : La force des Parcs, c'est justement d'être un lieu de débats multipartenaires. Sur les territoires, il ne faut pas raisonner de façon isolée. A propos de la périurbanisation, il faut aussi que le dialogue s'engage avec les agglomérations voisines de nos territoires. Dans le Vercors, nous avons engagé un travail avec l'agglomération grenobloise. Nous avons signé une charte de partenariat et d'objectif qui met au coeur du débat le problème de la périurbanisation, du foncier et des transports.

Patrice Marchand : C'est tout à fait vrai et c'est ce qu'il faut faire. Mais nous, nous vivons le contexte de l'Île-de-France ! Gouvieux est dans l'Oise, en Région Picardie. 40 % des habitants travaillent en Île-de-France, à Paris ou à Roissy. Eh bien, quand je rencontre les autorités du Val d'Oise, j'ai l'impression d'arriver d'une autre planète ! Nous nous heurtons en permanence à un mur, un mur de 10 millions d'habitants avec une culture et des moyens sans aucune commune mesure avec les nôtres. C'est d'ailleurs un point faible de notre Parc auquel je consacre beaucoup de temps en ce moment...

CES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES QUI FONT VIVRE LA BIODIVERSITÉ



Ph. Agence Bios Phone

La faune et la flore sauvages ont besoin, comme nous, de se déplacer et d'échanger pour vivre. Dans un pays aussi aménagé que la France, par l'urbanisation, l'agriculture, les infrastructures de transport, leurs cheminements sont trop souvent perturbés ou même interrompus, menaçant gravement la biodiversité et son fonctionnement. Ce que l'on appelle les "corridors écologiques", naturels, restaurés, voire recréés par l'homme, sont une préoccupation majeure des Parcs.

Pour les techniciens, scientifiques et gestionnaires français et européens de l'environnement, les Parcs naturels régionaux sont devenus des partenaires privilégiés.

CES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES QUI FONT VIVRE LA BIODIVERSITÉ



Ph. Agence Bios-Phone.

La faune ne connaît pas les frontières administratives et ne sait pas regarder à droite et à gauche avant de traverser. La flore non plus. Les animaux, pour se reproduire, ont besoin de se déplacer, quelquefois loin, pour rechercher de nouveaux partenaires. Isolés comme dans une île, confinés en petit nombre dans un endroit, les cervidés, par exemple, vont se reproduire entre eux et être confrontés à la consanguinité. Les problèmes sont différents pour d'autres espèces, mais tous les gestionnaires de la nature savent désormais que si l'on veut préserver la diversité des espèces dans un pays aussi peuplé et équipé que la France, il faut travailler spécifiquement sur les continuum naturels et contre les obstacles qui empêchent la circulation des animaux : l'urbanisation, les routes et les autoroutes, les voies de chemin de fer, les LGV en particulier, la déforestation, les aménagements agricoles, quelquefois, etc.

Car, les haies, les fleuves et les rivières, les massifs forestiers, les courants marins ou aériens, les dunes, les zones humides, sont autant de milieux naturels qui abritent des espèces et leur permettent de se déplacer. C'est ce que l'on appelle le plus souvent les corridors écologiques, qui permettent la "connectivité" naturelle entre les habitats ; et pour permettre cette continuité malgré les équipements humains, des corridors artificiels peuvent être aménagés là où ils sont nécessaires : les passages à faune, "crapauducs" et autres "passages protégés", qui permettent une gestion écologique des paysages, mêmes transformés par l'homme.

Une préoccupation internationale depuis une dizaine d'années

Dès 1991, à l'initiative du ministère néerlandais de l'Agriculture, un rapport intitulé "Vers un réseau écologique européen" (ECONET) imagine une nouvelle manière d'aborder la conservation de la nature en Europe. Et en 1995, après la signature à Rio de la convention sur la diversité biologique, une conférence ministérielle, réunie à Sofia, adopte une stratégie pour la diversité biologique et paysagère avec, entre autres priorités, la création d'un Réseau écologique paneuropéen (REP). Cette réflexion, à l'échelle du continent tout entier, a bien entendu sensibilisé chacun des pays à la question de la biodiversité comme un des principaux éléments conditionnant

le développement durable. En France, les associations, les institutions, les collectivités et bien sûr les Parcs naturels régionaux, participent depuis l'origine à cette politique de préservation du patrimoine naturel et paysager.

Une action aussi complexe que la nature elle-même

Mais les gestionnaires, sur le terrain, sont confrontés à une difficulté majeure : la nature est d'une complexité quasi infinie, et vouloir l'appréhender à 100 % est impossible. Toutes les espèces ont des besoins différents, sont menacées par des éléments différents de leur environnement, et les solutions à imaginer ne sont pas les mêmes pour les insectes, les batraciens, les truites, les grands cervidés et les cigognes. Chacun vit dans des milieux à ses dimensions, se déplace à des échelles sans mesure commune. Il s'agit, pour les techniciens, de gérer des paysages, tous différents aussi, mais qui ne sont pas des tableaux figés. Ils fonctionnent, au contraire, et il est extrêmement difficile de comprendre comment. Difficile, par conséquent, de cartographier tous les corridors biologiques naturels d'un territoire donné et de repérer les obstacles qui cassent le "continuum" pour chaque espèce. Difficile donc d'imaginer les outils qui vont permettre, à la bonne époque de l'année et au bon endroit, de rétablir la connexion des



Ph. SMPNRA-S.Dhote.

La Sambre, couloir de circulation important pour les oiseaux migrateurs.

Un biopont au dessus d'une autoroute indispensable aux cervidés.



Ph. J. Carsignol.

cheminements d'origine. Dit autrement, il ne suffit pas de maintenir la diversité biologique sur chacun des milieux naturels pour éviter la perte de biodiversité. Il faut améliorer la trame écologique, en améliorant la connectivité des milieux entre eux, aux différentes échelles concernées, locale, régionale, continentale, voire au-delà, dans l'idéal, en ce qui concerne les grands migrateurs !

Les Réserves naturelles n'échappent pas à ces règles. Christian Schwoeherer, président de Réserves Naturelles de France, convient sans ambiguïté qu'elles sont naturellement contraintes de travailler sur les espaces environnant leur périmètre, sous peine de créer des îlots de biodiversité déconnectés de leur environnement : « *Les réserves sont elles-mêmes des lieux de passage, explique-t-il. Ce ne sont pas des espaces mis sous cloche. On y trouve un patrimoine remarquable ou en voie de régression ailleurs, mais le lien entre elles et les autres espaces se fait par le biais des corridors, bien évidemment. Une rivière, par exemple, dont on décide qu'elle doit être un lieu de protection renforcée, coule tout de même vers l'aval et reste jusqu'au bout un axe de circulation d'espèces faisant partie du même écosystème. Chaque réserve est dotée d'un gestionnaire mettant en œuvre un plan de gestion du territoire. Mais les relations avec les milieux environnants font partie du travail de ce gestionnaire qui a à cœur d'insérer les objectifs de conservation de la réserve dans la préservation des écosystèmes qui l'environnent. Du reste, Réserves Naturelles de France vient de signer une convention cadre avec les Parcs naturels régionaux pour un travail en commun plus étroit.* » Les Réserves naturelles constituent en effet souvent le réservoir de biodiversité de la trame écologique des territoires des Parcs naturels régionaux.



Les 12 000 kilomètres de haies de l'Avesnois constituent un réseau indispensable à la biodiversité.

L' Avesnois, quand contiguïté et complexité contribuent à la biodiversité

A proximité de la frontière belge, entre Lille et les Ardennes, tout est imbriqué dans l'Avesnois. Territoire le plus boisé du département du nord, la forêt compte 20 000 hectares environ, reliés par 12 000 km de haies bocagères et entrecoupés par 1 400 km de cours d'eau. Aucune autoroute ni ligne TGV ne passe dans ce territoire, lieu de reproduction ou d'hivernage de nombreuses espèces. Pourtant, la circulation des animaux fait partie des préoccupations permanentes de l'équipe du Parc.

Les batraciens - salamandres, grenouilles rousses ou crapauds, par exemple - sont concentrés sur des axes migratoires qui sont souvent meurtriers. Une simple route de 5 mètres de large peut être le lieu de véritables hécatombes. La rivière Sambre, qui traverse le territoire, est un couloir de circulation important pour bon nombre d'animaux tels que les oiseaux migrateurs : cigognes, oies ou grues font halte dans les prairies humides alentour. Et le bocage permet, bien sûr, des connexions physiques entre massifs forestiers, utiles pour les mammifères ou même les oiseaux. Fort

de ces constats et de l'importance du bocage, le Parc s'est engagé dans un plan de préservation. Une politique incitative de classement des haies dans les Plans Locaux d'Urbanisme a été initiée depuis quelques années auprès des 134 communes du territoire. Un maillage bocager à préserver est proposé par le Parc en concertation avec les élus et les agriculteurs. Une vingtaine de communes sont aujourd'hui parties prenantes de la démarche.

Au vue du linéaire important de cours d'eau en Avesnois, un travail est par ailleurs mené avec la Fédération de Pêche qui vient de terminer son plan de gestion piscicole. L'objectif de ce travail est de récupérer des populations naturelles de poissons avec un minimum de réempoissonnement, mais surtout d'assurer la continuité des ruisseaux et la libre circulation des poissons. En effet, durant des années, des



Ph. PNR Avesnois.

5 000 mares abritent une biodiversité spécifique.

Entretien avec Robert Barbault

"Les SIG aident à saisir la complexité du fonctionnement des espèces"

Parcs : *Robert Barbault, vous êtes professeur au Muséum national d'histoire naturelle, vous avez créé l'Institut français de la biodiversité et vous êtes président de Man and Biosphere France. Comment est née cette notion de corridor biologique ?*

Robert Barbault : C'est parti d'une réflexion théorique sur l'écologie des îles qui tentait de démontrer que l'extinction des espèces

Ph. DR.
Robert Barbault.

était amplifiée par l'insularité. Et on a en effet constaté sur le terrain que les isolats étaient défavorables à la biodiversité : plus petite la surface, moins nombreuses les espèces présentes. C'est pourquoi les haies constituent d'intéressants corridors. On s'est aperçu en effet que l'isolement d'un bouquet d'arbres provoquait l'extinction des espèces qu'il abritait avant même sa destruction. Et si les rongeurs disparaissent avec les haies, les prédateurs disparaissent aussi du territoire, mais c'est généralement eux qui commencent.

Parcs : *L'homme façonnant le paysage est-il seul responsable de la disparition des espèces ?*

R. B. : Non, il y a aussi les changements climatiques qui font que les aires géographiques des animaux et des plantes peuvent se déplacer... et se restreindre. On note des remontées vers le Nord en ce moment, par exemple, et l'homme, dans ce cas, peut faciliter ces migrations ou les rendre difficiles. Pour cela, il faut une vision la plus riche possible de l'interdépendance des espèces et des milieux.

Parcs : *C'est plutôt compliqué !*

R. B. : Oui, d'autant que le territoire français se trouve à un carrefour important et complexe de circulations. Mais le développement des Systèmes d'information géographique permet aux chercheurs de saisir la complexité du fonctionnement des espèces, à des échelles différentes. Et les Parcs naturels régionaux ont fait de gros efforts sur ce plan, ce qui permet à la France de jouer un rôle important en Europe à ce propos.

Ph. C. Birard.



Des passes à poissons permettent aux truites, par exemple, de remonter le courant pour frayer.

agriculteurs afin de mettre en place des clôtures qui limitent l'accès des bovins et favorisent ainsi une meilleure qualité de l'eau.

Oise-Pays de France : un corridor de l'Île-de-France aux Ardennes

Le Parc naturel régional Oise-Pays de France s'étend sur 60 000 ha, à 20 km au nord de Roissy (soit 40 km seulement au nord de Paris). Il est couvert pour un tiers par le massif des Trois Forêts (forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville), massif qui fait partie d'un écosystème forestier plus large s'étendant des forêts franciliennes jusqu'aux forêts ardennaises. Ces dernières années, du fait de la pression foncière, ces espaces boisés ont été de plus en plus morcelés par l'urbanisme et les infrastructures. Ces ruptures dans la continuité des massifs ont provoqué un début de consanguinité chez les cervidés. La menace de disparition était sérieuse.

Ces problèmes ont du reste été déterminants dans la décision de créer le Parc et intégrés explicitement à sa Charte qui identifie les principaux corridors écologiques inter forestiers dans et en limite du Parc. Ces corridors ont été déterminés à partir d'une étude commandée par la Direction Départementale de l'Équipement et des connaissances existantes sur les axes de déplacement de la faune. À certains endroits, ils correspondent aux seuls espaces non encore urbanisés.

Le travail du Parc consiste, dans un premier temps, à préserver au moins l'existant avant d'envisager de restaurer certains corridors aujourd'hui coupés par des infrastructures (création de « bioponts »). Pour chaque corridor, une

Ph. C. Birard.



Une salamandre.



Ph. C. Birard.

Les batraciens se déplacent groupés et risquent l'hécatombe quand ils doivent traverser une chaussée.



Ph. C. Birard.

De la période de fauche, dépend l'éclosion des papillons.

microbarrages, des ouvrages hydrauliques, des busages ... ont eu pour conséquence de multiplier les coupures qui ne rendent plus les cours d'eau fonctionnels pour la truite par exemple. Un travail expérimental important est également mené avec l'Office

national de la Chasse et de la Faune Sauvage et la Direction départementale de l'Équipement sur la gestion des bermes routières. Des préconisations ont pu être intégrées dans les pratiques de fauche nécessaires à la sécurité des conducteurs. La fauche tardive est surtout favorable aux insectes, aux papillons et à leurs chenilles.

La mare fait enfin partie du bocage avoisinants. Les éleveurs, aujourd'hui, préfèrent souvent installer des cuves en plastique et laissent les mares se reboucher. Un programme de soutien à la restauration des mares prairiales a été mis en place depuis 2001. La conservation de ce réseau dense de mares est essentielle pour la survie et l'échange des populations d'amphibiens qui s'y reproduisent. Une sensibilisation toute particulière a été menée auprès des

étude, parcelle après parcelle, a commencé pour préciser sa fonctionnalité et son évolution future. Il s'agit de mettre au point un programme d'action définissant la façon de prévenir la dégradation de la situation et d'intégrer ces préoccupations aux documents d'urbanisme ou dans les modes de gestion des espaces par le biais de conventions avec les agriculteurs, par exemple. « Certes, dit avec réalisme Véronique Bozzo, chargée de mission au Parc, le concept de biocorridor pour l'ensemble de la faune et de la flore - et pas seulement pour les grands animaux - est complexe et difficile à appréhender pour les élus et les acteurs de terrain mais, petit à petit, une véritable prise de conscience s'opère. »

Au Conseil régional de Picardie, Thierry Rigaux, responsable du service Environnement, travaille au lancement d'un schéma régional du patrimoine naturel. « Au-delà des foyers de biodiversité prioritaires, ce schéma identifiera les connexions biologiques majeures qu'il conviendra de sauvegarder. Cette démarche a comme ambition de servir de cadre de référence pour une véritable stratégie régionale d'intervention en faveur de la biodiversité, partagée, autant que possible, entre l'État, la Région, les Départements et de multiples autres acteurs qui seront associés au pilotage de l'étude. Les Parcs naturels existant (Oise Pays de France) ou en projet (Picardie maritime) seront bien



Ph. E. Borhellette.

sûr des partenaires de cette démarche, qui ne doit toutefois pas se limiter à ces territoires privilégiés. »

Autre partenaire du Parc Oise Pays-de-France, Etienne Caux, à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Oise, travaille avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage sur un observatoire départemental des biocorridors. Il est demandé à tous les acteurs de terrain de faire relever les passages des animaux, ce qui permet d'affiner la cartographie des circulations existantes.

Une rupture écologique majeure pour la Lorraine, le chantier LGV-Est

Dans le Parc naturel régional de Lorraine, Laurent Godé, chargé de l'environnement, doit souvent rappeler les enjeux de la traversée du Parc à Réseau Ferré de France (RFF) : « *Tous les Parcs, dit-il, travaillent sur la continuité écologique comme Monsieur Jourdain faisait de la prose. Notre problème, en ce moment, ce sont les négociations continues avec RFF qui construit la ligne LGV-Est. Par exemple, la ligne LGV peut permettre la prolifération de plantes exotiques qui s'échappent des*



Ph. J. Drouard - PNR Oise-Pays de France

Eviter les ruptures de continuité dans les massifs forestiers.

jardins et vont concurrencer la flore locale. Le Parc s'est donc battu pour que les abords de la ligne soient plantés d'essences locales. Nous avons dû, pour l'obtenir, organiser une quinzaine de réunions avec de nombreux partenaires ! Nous avons également dû négocier longuement des compléments d'étude. Ainsi des études ont pu être menées sur les chiroptères, la chouette chevêche, les écrevisses, les amphibiens et la loche d'étang pour que cette biodiversité du Parc puisse être prise en compte dans la rupture de leurs réseaux écologiques fonctionnels. Ces problèmes n'ont fait que soulever le manque d'argumentaire que nous avons en termes de corridors écologiques et de réseaux cartographiés. Il nous faut maintenant rapidement les mettre en place alors que se profile déjà la seconde tranche du chantier LGV et d'autres projets autoroutiers. »

Les « lacs » du Quercy, la loutre de Brière, la Trame Verte d'Alsace

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy a réussi, quant à lui, à réunir pas moins de vingt partenaires, collectivités, agriculteurs, sociétés de chasse ou associations diverses pour réhabiliter les « lacs de Saint Namphaise ». Ces petites mares, les habitants des Causses s'étaient ingéniés à les creuser dans la roche pour offrir à boire aux troupeaux de cet aride plateau. Petit à petit abandonnés et comblés, ils retrouvent aujourd'hui toute leur place, indispensable tant à la faune aquatique qu'à l'ensemble de la faune sauvage du causse qui vient y boire. Ce réseau de mares rocheuses a fait l'objet de nombreux travaux scientifiques sur leur connectivité.

Certains Parcs travaillent quelquefois sur une seule espèce plus remarquable que d'autres et qui devient donc prioritaire : la loutre, en Brière, avait presque disparu, mais des signes de re-développement ont été observés. Le Parc a lancé l'inventaire des indices de présence de la loutre sur les marais du Brivet, et plus largement sur son bassin versant. Et les couloirs de connexion pour l'espèce vers les bassins de la Loire, de la Vilaine et des marais salants, sont en cours d'identification.

Un groupe "Corridors" à la Fédération des Parcs

Avec l'aide de scientifiques spécialisés, seize Parcs naturels régionaux ont créé en 2005 un groupe "Corridors" au sein de la Fédération des Parcs, qu'anime Cécile Birard, chargée de mission "gestion des espaces naturels". Les membres de ce groupe, avec l'aide de Vincent Girault, stagiaire éco-conseiller, ont travaillé à la réalisation d'un recueil d'expériences concrètes et transférables. Ils ont produit également une méthodologie commune de travail sur les corridors (*). « *Concrètement, on fait comment pour définir un réseau naturel ?* » se sont-ils demandé. Les travaux serviront aux Parcs, mais aussi à tous les territoires qui s'intéressent évidemment à la biodiversité. On peut supposer, à entendre les responsables écologiques européens, qu'eux aussi attendent avec impatience les résultats de ces travaux pour les diffuser.

(*) Trois Parcs pilotes l'expérimentent : ceux de la Brenne, de Lorraine et du Pilat.

Sur un territoire beaucoup plus vaste, la Région Alsace a mis les moyens nécessaires pour dresser une carte presque complète (voir ci-contre) des corridors existants dans la plaine, des obstacles comme les autoroutes ou les zones bâties, et des liaisons à créer ou à recréer. Le but est de rétablir les connexions entre les milieux pour créer un maillage régulier et des échanges biologiques entre espèces animales et végétales. Christian Dronneau, chargé de mission Patrimoine naturel à la Région, souhaite maintenant relier cette "Trame verte" aux territoires des deux Parcs de la Région – ceux des Vosges du Nord et ses Ballons des Vosges. Dans les Vosges du Nord cela commence par une opération baptisée "Vergers solidaires d'Alsace", qui associe des arboriculteurs, des associations d'insertion, le Parc, la Région et des associations, afin de préserver les vergers et d'intégrer ces réseaux à la Trame verte régionale.

Du local au continental, vers des interconnexions tout azimut, pour la diversité des espèces

Les pouvoirs publics, de l'échelle départementale à l'échelle du continent européen tout entier, sont en train de construire un réseau de réflexion, de mise en oeuvre et de coordination des politiques de préservation de la biodiversité par les corridors écologiques. La Trame Verte que la Région Alsace a travaillé dans la plaine et qu'elle est en passe d'étendre aux Vosges alsaciennes avec l'aide des deux Parcs qui les animent, n'est pas un cas isolé.

Jean-François Noblet, au Conseil général de l'Isère a mené une étude avec le bureau suisse Econat Concept pour identifier les corridors écologiques sur l'ensemble du département. 320 obstacles, lieux d'écrasement ou d'accidents de la faune, ont été identifiés et un plan d'action en 10 points a été défini. Il comprend des passages à petite faune dont le plus grand d'Europe dans le Grand Lemps (1,4 km !), mais aussi un corridor à restaurer qui doit permettre notamment aux chamois de relier la Chartreuse au Vercors, en traversant des autoroutes, des voies ferrées et un fleuve ! Les deux Parcs concernés se trouveront ainsi mutuellement "désenclavés", en quelque sorte. Des homologues de Jean-François Noblet prennent des initiatives comparables en Savoie et en Haute-Savoie et lui-même participe à un réseau écologique transfrontalier ainsi qu'au Réseau





20 partenaires associés à la réhabilitation des mares.

alpin des espaces protégés (www.alparc.org) qui intègre les huit pays alpins.

Le ministère français de l'Écologie et du Développement durable s'est doté, au sein de sa direction de la nature et des paysages, d'une cellule Biodiversité chargée d'animer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité. « L'un des objectifs de la Stratégie, explique Gilles Kleintz, son responsable, est de maintenir la diversité des paysages et d'améliorer la connectivité écologique du territoire. Nous

travaillons sur la notion de maillage écologique qui permet de rétablir ou de préserver les connectivités entre les espaces remarquables du territoire. La tâche est immense, dit-il, car il ne s'agit pas seulement de permettre à la faune de franchir en toute sécurité les obstacles que constituent les autoroutes, les lignes TGV ou les canaux. C'est sur tous les micros territoires français qu'il faut préserver ou restaurer le fonctionnement des écosystèmes et les con-

tinuités écologiques. Tout le monde doit s'y mettre, à l'exemple de certains conseils régionaux, départements et Parcs naturels régionaux. Ces derniers sont des outils essentiels parce qu'ils sont presque les seuls à pouvoir activer, de manière cohérente, des projets différents sur un même territoire. De bons exemples montrent déjà le chemin. Ce qui nous manque, c'est un document cartographique national d'information et d'orientation situant les grandes infrastructures écologiques, afin que leur préservation puisse être prise en compte dans les documents de planification régionale, départementale et communale. »

A l'échelle européenne, Guy Berthoud, du cabinet Econat-concept qui a établi l'ensemble du réseau écologique suisse et travaillé également en Isère, s'intéresse à ces questions depuis 30 ans. Il a travaillé sur les insectes, les chauves-souris, les batraciens, les reptiles... et il a rédigé une thèse sur le hérisson ! « L'essentiel, explique-t-il, est de faire prendre conscience aux populations du danger qu'il y a à laisser les paysages se fragmenter. Sans le savoir, la civilisation a créé des obstacles à la dispersion des animaux. Maintenant, il faut réparer. Il faut expliquer aux agriculteurs que les jachères sont des corridors écologiques très importants s'ils font partie d'une structure paysagère en réseau. La Hollande, il y a quelques années, a pris conscience que la nature sauvage avait totalement disparu de son territoire. Ils reconstruisent du "sauvage artificiel", et la loutre, par exemple, recolonise. Contrairement à ce qu'on pourrait supposer, l'Allemagne de l'Est a construit des corridors en même temps qu'elle aménageait son territoire dans les années 50. La diversité biologique y est extraordinaire. La chance de la France, ce sont en effet les Parcs, car ils sont en mesure de démontrer des principes

d'application sur le terrain qui vont pouvoir faire tache d'huile sur l'ensemble du continent. »

Le collègue de Gilles Kleintz au ministère de l'Écologie et du Développement durable, Henri Jaffeux, est lui président d'un comité européen d'experts pour la constitution du réseau écologique paneuropéen, et il représente la France dans les conférences internationales qui traitent de ces questions. « Les animaux ont besoin de se déplacer, comme nous, dit-il, pour se nourrir, se reposer, se reproduire et quelquefois sur de longues distances. Or, l'absence de prise en compte de ce besoin dans la planification des aires protégées, conçues, autrefois, trop souvent comme des éléments déconnectés les uns des autres, pose problème aujourd'hui. Le changement climatique à l'œuvre peut faire craindre que la fragmentation du territoire euro-

péen, qui isole déjà trop souvent les aires protégées les unes des autres, les fragilise encore plus dans l'avenir. Le maintien en bon état de conservation des fonctions écologiques des corridors reliant les aires protégées passe le plus souvent par leur prise en compte dans les politiques sectorielles qui gèrent (agriculture, forêt) et structurent et organisent le territoire (planification, transports, urbanisme, tourisme...) »

Il précise que le comité a pour mission, sous les auspices du Conseil de l'Europe et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement Europe, de travailler à la mise en place de ce réseau à l'échelle du continent tout entier. « Si, dit-il, en 1995, il s'agissait encore d'un projet quelque peu théorique, aujourd'hui le réseau se tisse à partir de nombreuses initiatives visant à l'établissement de réseaux écologiques nationaux et régionaux (Natura 2000, Emeraude) ou trans-régionaux. Il convient en particulier de signaler les initiatives encouragées par le comité qui tendent à assurer ou rétablir des connectivités écologiques à grande distance à travers le continent européen : la « Ceinture Verte » (Green Belt) qui s'édifie en lieu et place de l'ancien rideau de fer, de la mer de Barents à la mer Noire constituera, au-delà de son rôle symbolique, une sorte de colonne vertébrale du réseau écologique paneuropéen. Autre exemple, le projet en cours d'étude du Grand corridor Cantabrique – Pyrénées – Massif Central-Alpes constituera, de son côté, le maillon Sud-Ouest d'un corridor écologique qui ambitionne de relier tous les massifs montagneux, jusqu'aux Balkans et aux Carpates, avec un diverticule vers les Apennins... »

Pour compléter utilement votre information sur le sujet :

Barbault R. : « Des baleines, des bactéries et des hommes » - Editions Odile Jacob.

Berthoud G., Lebeau R.P, Righetti A. - 2004 : Réseau écologique national REN. Rapport final. Cahier de l'Environnement n°373 . Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Berne.

Burel F. & Baudry J. - 1999 : Ecologie du paysage. Concepts, méthodes et applications. Ed. TEC & DOC. Paris.

Conseil de l'Europe - 2000 : Lignes directrices générales pour la constitution du Réseau écologique paneuropéen. Collection Sauvegarde de la nature n°107.

Conseil général de l'Isère - 2005 : Prendre en compte les corridors biologiques (plaquette et K7 vidéo) - Grenoble

Parc naturel régional des Causses du Quercy :

Vie sauvage des lacs de Saint-Namphaise –

K7 vidéo produite par le Parc

Votre interlocuteur sur ce sujet à la Fédération des Parcs :
Cécile Birard, chargée de mission Gestion des espaces naturels
Tél : 01 44 90 86 20
Mail : cbirard@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

CAPS ET MARAIS D'OPALE

Un train de p'tits vélos qui roulent dans la campagne



Ph. PNR Caps et Marais d'Opale.

Il a fallu dix ans et beaucoup de persévérance à Christophe Magnier pour faire aboutir son projet de vélo-rail, avec le soutien indéfectible du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, sur une portion de l'ancienne voie ferrée qui reliait Boulogne à Saint-Omer. Depuis le printemps dernier, l'activité a démarré en trombe.



Christophe Magnier

Entre Boulogne et Saint-Omer.

En cet après-midi de juillet, sur le site de l'ancienne gare de Nielles-lès-Bléquin, les 28 vélos-rail - quatre roues, deux selles, quatre pédales et 140kg de ferraille bleue -, ont presque tous trouvé preneur pour, à la force des mollets, sillonner à travers les sous-bois le parcours du chevalier de la Chapelle. « C'est génial, dans la descente, ça speede », dit une grand-mère à l'arrivée, à peine décoiffée par les 30 km/heure de la descente. Des adolescents, des familles, des retraités... le public, divers, du coin et de plus loin, est au rendez-vous de cette nouvelle activité qui mêle harmonieusement nature, sport, tourisme et culture. Christophe Magnier, grand gaillard de 36 ans, veille au grain, vérifie les engins, explique leur fonctionnement et donne, avant un nouveau départ, quelques conseils collectifs d'utilisation et de prudence. Depuis la mise en route du rando-rail(*), en mai dernier, il réalise de 100 à 120 locations par jour. La balade dure une heure trente et chaque vélo-rail peut transporter quatre personnes et est prévu pour accueillir le fauteuil d'une personne handicapée.

L'idée d'un rando-rail a germé en lui en 1994. Depuis le départ, elle a été activement soutenue par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale qui a joué un rôle d'accompagnateur et d'intermédiaire avec les partenaires publics. « A chaque étape, le Parc a eu un rôle d'ouverture de portes, de caution morale, de mise en contact des partenaires autour d'une table », témoigne Philippe Godeau, chargé de mission au Parc. Il a d'abord fallu convaincre la Communauté de communes du pays de Lumbres qui a signé la convention avec Réseau ferré de France, propriétaire de la voie, pour permettre sa mise à disposition. Il a fallu ensuite rassembler des financeurs : l'État, le Conseil régional, la Communauté de communes et le Conseil général, qui est au final le plus gros financeur de l'opération d'un coût global de 400.000 euros (achat d'un terrain et des vélos-rails, construction des bâtiments d'accueil, débroussaillage de la voie, frais de promotion...).

La remise en état de la voie ferrée, complètement embroussaillée, a été assurée par une association d'insertion et a nécessité huit mois de travail. Le chantier a dû respecter un cahier des charges strict en matière de respect de l'environnement avec, par exemple, l'interdiction d'utiliser des désherbants chimiques. Pour exploiter l'activité, Christophe Magnier a créé une société - « Safari rail aventure » - en délégation de service public : il est le gestionnaire privé d'un bien public (installations, matériel...) qui est la propriété de la Communauté de communes.

« Ce projet, souligne Philippe Godeau, avait trois atouts très convaincants pour le Parc : d'abord l'enthousiasme et l'éthique du porteur de projet ; ensuite, son caractère écologique : pédaler sur les voies n'est pas une activité polluante ! ; et enfin l'impulsion qu'il apporte dans un territoire rural. » Ce dernier aspect s'est en effet immédiatement vérifié : « Les deux restaurants du petit village de Nielles-lès-Bléquin (600 habitants) ont dû servir 500 repas supplémentaires en 10 semaines après l'ouverture du rando-rail », raconte Christophe Magnier. Et les perspectives de développement ne manquent pas : « A la prochaine saison, une nouvelle portion de voie sera ouverte, dans un paysage de vallée. Le développement va pouvoir se faire aussi en direction des scolaires, avec une animation pédagogique sur la faune, la flore et le patrimoine, couplée au vélo-rail. A ma grande surprise, j'ai aussi beaucoup de demandes d'instituts spécialisés ou d'hôpitaux de jour qui trouvent là l'occasion d'une mini-aventure, en toute sécurité. »

(*) 20 000 personnes se sont essayées à cette activité depuis son ouverture.

Le rando-rail du pays de Lumbres est ouvert au public tous les jours du 1^{er} mai au 30 septembre. Réservations obligatoires.
Tarifs : 21€ le rando-rail ; 19 € à partir de 3 locations.



Ph. PNR Caps et Marais d'Opale

Une association d'insertion s'est chargée de la remise en état de la voie ferrée.

Contact : Christophe Magnier,
Safari Rail Aventure, rue de la Gare
62380 - Nielles-lès-Bléquin
Tél. 03 21 88 33 89 - 06 74 70 79 45
Site : www.rando-rail.com
courriel : rando-rail@rando-rail.com



Pierre-Emmanuel Aubry, professeur de pêche.

Ph. PNR Haut-Jura.

"L'attrape bonheur"

Pierre-Emmanuel Aubry enseigne l'art de la pêche à la mouche au fil des rivières du Parc naturel régional du Haut-Jura. Avant même de montrer comment on lance la soie dans l'air, il invite le débutant à l'humilité : « Ne vous croyez jamais plus malin que le poisson. » C'est le plus sûr moyen d'attraper du bonheur.

Enfant, il accompagnait son père au bord des cours d'eau, en Ile-de-France et dans l'Yonne : « La pêche était un alibi pour profiter du calme de la nature et se livrer à une activité essentiellement contemplative. » Adolescent, il découvre la pêche à la mouche, une invention d'aristocrates anglais, dans le courant du XVII^{ème} siècle. Il rentre souvent bredouille mais n'en est pas affecté : « Seul importe le plaisir, non l'efficacité. » Puis il s'occupe de tourisme, en France et en Amérique latine. Il passe le diplôme d'accompagnateur-guide de pêche et le brevet d'Etat de moniteur de pêche à la mouche. A la fin des années 90, il vient s'installer dans le Haut-Jura, aux Planches-en-Montagne, rue du Paradis.

Le solfège de la pêche

De sa passion, Pierre-Emmanuel Aubry a fait un métier. Il organise des stages pour gens de tout âge (à partir de dix-onze ans), de toute condition (la discipline n'est plus le privilège de l'aristocratie), et leur enseigne l'art de la pêche à la mouche sur les rivières jurassiennes, haute-rivière d'Ain, Bienne, Cuisance, Saine, Semine ou Valserine. Il emmène chaque fois deux ou trois personnes, jamais plus de cinq, en fonction de la technique et de la rivière pratiquée, parce qu'il faut préserver l'intimité du bord de l'eau. Il fournit le matériel, conseille un hébergement. Il se fait connaître - il est déjà très connu - par la presse spécialisée, les salons et Internet. Il a des fidèles qui reviennent chaque année « parce qu'on apprend toujours. »

Le débutant est impatient, il veut courir à la rivière et lancer la soie dans l'air. Il faudra commencer dans un pré, bien dégagé, faute de quoi on est plus assuré d'attraper un arbre qu'un poisson. « La gestuelle est le solfège de la pêche », dit Pierre-Emmanuel Aubry avant de présenter l'instrument : une canne, dont la longueur varie de 7 à 10 pieds ; au bout de la canne, une soie de 27 mètres ; au bout de la soie, le bas de ligne divisé en plusieurs brins de diamètre décroissant et d'une longueur totale de 3 à 8 mètres. Le débutant craint de s'emmêler, le guide le rassure : « En trois jours on dispose des bases pour progresser, on éprouve déjà du plaisir. »

Des instants d'éternité

Pour l'heure, l'initiation n'est pas terminée. Au bout du bout, il y a la mouche. Une mouche artificielle qui doit imiter à la perfection l'insecte aux différents stades de sa vie : larve, nymphe, imago, spent, etc. On la fabrique avec les matériaux les plus divers : plumes de cul de canard, de flanc de canne, de corbeau, poils de chevreuil, de lapin, de lièvre ou de lama, fil à repriser et même papier de bonbon. Reste un impératif : « La mouche doit imiter la morphologie de l'insecte et permettre de mimer son comportement. » On n'attrape pas des mouches avec du vinaigre, non plus que des poissons avec des mouches approximatives.

Voilà pour la mise en jambes. Maintenant le pêcheur est dans l'eau jusqu'à mi-cuisses, quelque chose de grand commence : le face à face avec le poisson (et non le duel, on verra pourquoi). « Il convient d'abord de bien s'imprégner du milieu, prévient Pierre-Emmanuel Aubry. C'est un milieu instable où tout peut changer d'une heure à l'autre. Surtout, il faut séduire le poisson, non le défier, observer son comportement, susciter chez lui l'envie de manger. Ne le sous-estimez jamais sinon vous passerez pour un imbécile à ses yeux. Soyez humble. » Quand la patience et l'humilité sont récompensées, quand le poisson est ferré, le plaisir est vif : « Vous le tenez au bout de la ligne, vous le fatiguez et quand vous croyez qu'il va se rendre, il a un sursaut d'énergie. Ces instants-là sont une éternité, plus rien n'a d'importance. »

Reconnaissance et soutien

Il n'y a ni vainqueur ni vaincu, au jeu de la patience. Le pêcheur à la mouche pratique le no kill, selon une tradition anglo-saxonne. Le poisson est gracié, remis à l'eau avec d'innombrables précautions : « Il faut se mouiller les mains avant de le saisir sinon on le brûle, on abîme le mucus qui est sur sa peau. Parfois, il est nécessaire de le réoxygéner en le faisant aller d'avant en arrière, dans le sens du courant, ou en battant l'eau devant sa gueule. On a soin d'enlever l'hameçon mais, au pire, il se dégradera naturellement, rongé par l'eau et les sucs. Pour ma part, j'utilise souvent des hameçons sans ardillon, moins blessants. » Le poisson sera tout au plus blessé dans son orgueil.

Pierre-Emmanuel Aubry bénéficie de la marque "Accueil du Parc naturel régional du Haut-Jura". « Pour moi, il s'agit d'une garantie de sérieux, d'une caution institutionnelle qui crédibilise et rassure. Cette distinction me conforte dans ma manière de travailler et dans ma mission de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Je suis d'autant plus sensible à la reconnaissance et au soutien du Parc que le Jura pourrait faire davantage pour développer le tourisme de pêche ; ses rivières le méritent. » Et quand la saison est terminée, de la mi-septembre à la mi-mars, Pierre-Emmanuel Aubry va enseigner son art à la Maison de l'Eau et de la Pêche, à Ornans, en Isère. Il part aussi en Argentine, voir d'autres rivières, attraper du bonheur.

Contact :
Jura Fly Fishing
Pierre-Emmanuel Aubry
10, rue du Paradis
39150 Les Planches-en-Montagne
Tél. Fax. 03 84 51 56 82
ou 06 79 65 63 75
Mail. peaubry@free.fr
www.jura-flyfishing.com



Ph. PNR Monts d'Ardèche.

La vallée de l'Eyrieux passe pour la plus riche de France en terrasses cultivées. Ici, au cœur du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, on appelle ces terrasses des "échamps" et l'on compte sur la pomme de terre primeur pour garder à la vallée son titre de gloire, sa beauté et sa raison économique

On est au pays des Boutières, alternance de vallées et de monts arrondis adossés au Mézenc et qui semble verser en vallée du Rhône une vieille colère tellurique. L'Eyrieux et ses affluents tiennent lieu de fil d'Ariane. La terre est précieuse sur les pentes abruptes. Depuis des lustres, les hommes la retiennent en montant des murets de pierres sèches. Passant vite, on pourrait croire qu'ils ont étayé chaque vallée de crainte que tout le relief ne s'érode et s'effondre. Mais c'est bien la terre qui les occupe : « Ces terrasses sont notre outil de travail, dit Jean-Paul Valette. Chaque année, nous consacrons un bon mois à remonter les murets. »

On est plus précisément au Crouzet, près du hameau de Danton, sur la commune de Saint-Sauveur-de-Montagut. La parcelle est de dimension moyenne, 1 500 m², un mini-tracteur peut y manœuvrer si le conducteur est habile. La machine égratigne à peine la terre sableuse et fait apparaître dans son sillage des prémices blondes aux for-

Pommes de terre en terrasses



mes chantournées. La récolte sera bonne. Jean-Paul Valette prend une pomme de terre et, en la frottant seulement du pouce, fait partir un fragment de peau : « C'est pour ça qu'on l'appelle la peuleuse. On n'a pas besoin d'épluche-légume. Et sa chair est très ferme, son goût unique. » Du bras, il montre une rivière qu'on ne voit pas, de l'autre côté du versant planté de châtaigniers : « L'eau vient de l'Auzène par une conduite forcée qui franchit la montagne de Saint-Etienne-de-Serre. Un réseau la distribue entre les parcelles et chaque exploitation a son compteur. »

Un moine de retour de Tolède...

Ici, on aime à plaisanter : « La vallée de l'Eyrieux avait la pêche, maintenant elle a la patate. » Manière de dire l'effort pour tenir la ronde du temps. Longtemps les pêcheurs ont fleuri la vallée de l'Eyrieux qui y a gagné son surnom de « vallée rose ». Mais, dans les années 70, la vallée a dû céder devant la concurrence des pays qui connaissent l'aménité de la plaine. On a arraché une bonne partie des pêcheurs. La pomme de terre a repris l'avantage. Une prime à l'ancienneté en quelque sorte. L'histoire, mâtinée d'un peu de légende peut-être, dit que la pomme de terre est cultivée en Ardèche depuis le XVI^{ème} siècle. Un moine, originaire de Saint-Alban-d'Ay était allé exercer son métier à Tolède, il revint au pays natal portant un sac empli de ces tubercules inconnus. La pomme de terre primeur de la vallée de l'Eyrieux a entamé une brillante carrière commerciale dès la fin de la première guerre mondiale grâce, pour une bonne part, au chemin de fer départemental qui épousait les méandres de la rivière et permettait d'alimenter les marchés de Saint-Etienne et Lyon. La voie ferrée est désaffectée, la concurrence est rude, mais la primeur tient bon. Elle se refait une nouvelle jeunesse sous la bannière des *Echamps de l'Eyrieux*.

Il en était encore à sa phase de préfiguration et déjà le Parc des Monts d'Ardèche considérait les terrasses comme un « élément caractéristique des paysages » et la « valorisation des zones de pente » comme un enjeu majeur du territoire. Un enjeu majeur ne saurait attendre. Le Parc et la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche lancent une opération de développement et mobilisent des crédits de l'Europe (programme LEADER), de la Région Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche. « Nous sommes allés sur le terrain, à la rencontre des agriculteurs, raconte Isabelle Boulon-Chanut, chargée de mission à la Chambre d'Agriculture. Il est très vite apparu qu'en vallée de l'Eyrieux la pomme de terre était l'un des moyens de redynamiser la culture sur les terrasses. » On décide alors qu'il convient d'aider au regroupement des producteurs, de mieux identifier le produit, d'améliorer et de mettre en exergue ses qualités spécifiques, d'innover en matière de commercialisation.

Effet de reconnaissance et d'identification

Huit agriculteurs, sur la quinzaine que compte la vallée, ont rejoint l'association des *Echamps de l'Eyrieux*, créée en juin 2001. En avril dernier, ils ont constitué un GIE (Groupement d'Intérêt Economique). Les huit ont testé cette année une nouvelle forme de mise en marché : « Nous produisons ensemble environ 160 tonnes et nous en avons commercialisé 20 tonnes sous la marque collective, » explique Yves Valette, président du GIE (et qui n'a pas de lien de parenté avec son homologue de Danton). Celles-ci sont vendues en cassettes de 5 kilos aux habitants de la vallée, à Privas, à Aubenas, au Cheylard, sur le marché de gros à Saint-Etienne, « un peu moins à celui de Lyon ». « C'est un produit haut de gamme qui, de surcroît, s'appuie sur l'image – valorisante – des terrasses et d'une agriculture gestionnaire des territoires, poursuit le président. Nous les vendons à un prix intéressant pour nous

et, en faisant l'économie de quelques intermédiaires, non moins intéressants pour le consommateur. » Alors pourquoi seulement 20 tonnes vendues sous l'estampille des *Echamps de l'Eyrieux* ? « Il serait trop périlleux de basculer d'un coup d'un mode de commercialisation à un autre. Nous avons besoin des grossistes. » D'ailleurs, sur le papier, l'objectif était fixé à 5 tonnes pour cette première année. La journée de promotion, organisée fin avril, avec découverte des paysages de la vallée et dégustation du produit cuisiné par les restaurateurs du cru, a sans doute aidé à dépasser l'objectif.

Pour une reconquête durable

Au Cheylard, entrons au *Point Fraîcheur*, un magasin de la société *Select'Fruits*, vente au détail, gros et demi-gros. Son dirigeant, Pascal Barre, a vendu les *Echamps de l'Eyrieux* : « Je ne peux que me réjouir de l'initiative de ces agriculteurs qui permet de redynamiser un produit traditionnel. Il y a un effet très positif de reconnaissance et d'identification, en particulier en dehors de la vallée. » Il considère qu'un produit bien calibré est très important pour la cuisson, d'où la nécessité d'opérer une sélection très rigoureuse au moment du conditionnement. Il souhaite qu'à l'avenir la fréquence des livraisons soit augmentée (enseigne de son magasin oblige).



Ph. PNR Monts d'Ardèche.

Les terrasses préservées permettent de valoriser les zones de pente.

Céline Juveneton, qui s'occupe de gestion de l'espace et d'agriculture au Parc, prend bonne note de la recommandation. Mais, pour l'heure, elle ne cache pas sa satisfaction : « Les agriculteurs jouent vraiment le jeu de la démarche collective. Le GIE se réunit une fois par semaine pour répartir équitablement les commandes entre tous les adhérents. Pour nous, poursuit-elle, la reconquête des terrasses ne peut se concevoir sous la seule entrée paysagère. La reconquête ne sera durable que si les agriculteurs y trouvent un intérêt économique. Sinon, comment pourraient-ils consacrer un mois par an à remonter les murets, même s'ils aiment leur pays ? » L'intérêt économique ne fait guère de doute ; pour certains producteurs du GIE, la pomme de terre représente jusqu'à 50% de leur chiffre d'affaires. Ils cultivent aussi d'autres légumes ou fruits sur les terrasses. Même en l'absence de financements spécifiques, Parc et Chambre d'Agriculture entendent bien continuer d'épauler les agriculteurs. Et ils émettent le vœu qu'à la prochaine saison les *Echamps de l'Eyrieux* bénéficient de la marque « *Produit du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche* »...

Contact :
Yves Valette Président du Groupement d'intérêt
"Eschamps de l'Eyrieux" - 07360 Les Ollières-sur-Eyrieux
Tél. : 04 75 66 22 47

Terrasses d'Europe

Avant même sa création officielle, le Parc des Monts d'Ardèche a travaillé sur le thème des terrasses avec trois autres territoires d'Europe (Alta Langa, Italie ; Ipiros, Grèce ; Majorque, Espagne). Ce programme a été conduit de 1998 à 2001, grâce à des crédits Leader II. Outre ses propres résultats (rencontres, définition d'un projet commun...), il a fortement dynamisé les acteurs ardéchois. De nombreuses actions ont été réalisées ou sont en cours : aménagement de sites et d'itinéraires de découverte, formation à la construction de murs en pierres sèches, opération culturelle « Mai des Terrasses » (musique et danse), etc. Le Parc travaillant toujours en partenariat avec les chambres consulaires et les associations concernées. Si, au nord, on compte sur la pomme de terre primeur pour relancer la culture en terrasse, plus au sud, on mise sur la vigne en relançant un vieux cépage, le chatus. Une quarantaine de viticulteurs, regroupés en syndicat, produisent déjà 13 000 bouteilles par an. Une démarche de reconnaissance de qualité est en cours.

Parcs et Réserves naturelles : une convention-cadre pour agir ensemble



Ph. David Muller.

Une convention-cadre a été signée entre la Fédération des Parcs et Réserves naturelles de France, lors du Congrès annuel des Réserves naturelles célébrant en mai dernier les 20 ans de la plus grande réserve naturelle de France, celle des Hauts-Plateaux du Vercors. Si les Réserves naturelles, par leur pouvoir réglementaire, concourent aux objectifs de protection du patrimoine naturel des Parcs naturels régionaux, ceux-ci permettent aux Réserves naturelles de leurs territoires un meilleur ancrage de leur action, un rayonnement et une logique territoriale renforcés. La convention-cadre signée entre les deux réseaux confirme cette complémentarité pour la protection et la gestion des espaces naturels et doit appuyer leurs partenariats engagés sur le terrain, notamment pour l'expérimentation, en lien avec les Régions, des nouvelles Réserves naturelles régionales (*) ;

l'exercice de la police de la Nature dans les Parcs ; la mutualisation des observations et outils de suivi du patrimoine naturel ; la mise en commun de leurs réflexions sur des thèmes tels que les sports de nature... La constitution du Réseau écologique national, la définition d'une nouvelle politique nationale pour le patrimoine naturel, ainsi que l'indispensable coordination de leurs moyens financiers pour mener leur action seront également au centre de cette coopération.

(*) instituées par décret du 18 mai 2005

Contact : Cécile Birard, chargée de mission Gestion des espaces naturels – cbirard@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Syndicats mixtes de Parcs : quelle évolution possible ?



Conformément au code de l'environnement (*), les Parcs naturels régionaux sont gérés par des syndicats mixtes ouverts, regroupant l'ensemble des collectivités locales ayant approuvé leurs chartes. A partir de plusieurs études récentes (**), les Parcs ont souhaité faire le point sur l'organisation et le

fonctionnement de leurs syndicats mixtes, analyser leurs atouts et leurs spécificités dans le paysage complexe de l'organisation territoriale, et réfléchir à leur évolution possible pour leur permettre de mettre en œuvre leurs chartes dans les meilleures conditions.

Une centaine d'élus et responsables financiers et administratifs des Parcs, de représentants des services des Régions et des services déconcentrés de l'Etat, d'acteurs nationaux de l'organisation de la gestion territoriale, réunis les 6 et 7 septembre dans le Parc du Morvan, ont amorcé une première réflexion sur les questions que se posent aujourd'hui les Parcs :

- Comment organiser, de manière optimale, la gestion d'un Parc par un syndicat mixte et quels outils adaptés à leur spécificité mettre en place ?
- Comment mieux articuler leurs relations avec les autres collectivités et partenaires de leur territoire, en tenant compte notamment du renforcement de l'intercommunalité ?
- Quelle amélioration réglementaire ou législative pourrait leur permettre de poursuivre leur mission exemplaire de développement

durable, tout en continuant à associer les représentants de la société civile et les associations à leurs prises de décisions ?

(*) Article L 333-3, venant en application de la loi de 2 février 1995.

(**) Etude CDC-Mairie-Conseils : la spécificité juridique des syndicats mixtes de Parcs ; étude ATEN : les métiers et statuts des équipes de Parcs ; étude Fédération des Parcs : composition des budgets des Parcs.

Contact : Sylvie Gauchet, secrétaire générale
Mail : sgauchet@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Parcs naturels régionaux et coopératives : un programme commun pour accompagner le développement durable



Depuis trois ans, la Fédération des Parcs est engagée avec la Fédération nationale des CUMA (*) et la Confédération des SCOP (**) dans un programme européen EQUAL pour l'expérimentation dans l'accompagnement de pratiques de développement durable. C'est sur le thème « Parcs et coopératives : des valeurs ajoutées pour un développement harmonieux des territoires », que le SAFIR, congrès annuel du mouvement coopératif, réunissait en août dernier, dans le Parc du Perche, techniciens, animateurs, élus et partenaires des trois réseaux. La production d'énergie locale, les services au territoire des acteurs coopératifs, notamment en matière environnementale, l'appui à la création et la reprise d'entreprises, le soutien aux demandeurs d'emploi... étaient au cœur des échanges. Une réflexion commune à des solutions adaptées aux petites entreprises et aux besoins des acteurs socio-économiques pour un développement durable de nos territoires a été engagée, prenant appui sur les outils issus de l'univers coopératif (SCIC, coopératives d'activités...) mais aussi des pratiques des Parcs (concertation dans le cadre de leur charte, mise en œuvre de partenariat entre acteurs privés et collectivités...).

(*) 230 000 agriculteurs partagent au travers de 13 100 Coopératives d'utilisation de matériel agricole leur mécanisation et participent à la vie des territoires – www.cuma.coop

(**) 1 600 entreprises coopératives gérées par 36 000 salariés co-entrepreneurs sont présentes dans tous secteurs d'activités – www.scop.coop

Contact : Stéphane Adam, chargé de mission Développement durable
Mail : sadam@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Inauguration de la Maison du Parc du Perche : Nelly OLIN affirme son soutien aux Parcs naturels régionaux



Ph. D. Commechal / PNR Perche.

En inaugurant le 11 juillet la Maison du Parc du Perche, à Nocé, Nelly OLIN, ministre de l'Écologie et du Développement durable, dont c'était la première visite dans un Parc depuis sa nomination, a fait part de son attachement aux Parcs naturels régionaux. « J'attends des Parcs, qui représentent (...) une trame déjà dense à travers notre milieu rural que, face à la dégradation continue de la diversité biologique, ils constituent autant de lieux de résistance à cette dégradation, voire des lieux de reconquête (...), des lieux de connaissance, des lieux de débats mais plus encore (...) des lieux où s'élaborent des réponses modernes adaptées à l'économie et aux pratiques de ce début de XXI^{ème} siècle, à l'exigence de stopper la perte de biodiversité. C'est le sens premier que je donne à l'appui financier en fonctionnement que continue et continuera à apporter mon ministère aux Parcs naturels régionaux », a affirmé la Ministre. Rappelant la capacité d'expérimentation et d'innovation qui caractérise les Parcs naturels régionaux, elle s'est également dit « fière de noter (qu'ils) sont le seul modèle spécifiquement français d'aménagement du territoire et de protection et valorisation du patrimoine naturel que les étrangers viennent regarder en France et essaient de copier. »

Devant l'augmentation du nombre des Parcs naturels régionaux et des nouveaux projets soutenus par les Régions, la Ministre entend par ailleurs proposer au président de l'Association des Régions de France, en concertation avec la Fédération des Parcs, « de réfléchir aux moyens de renforcer cette excellence des Parcs, quitte à ce que cela conduise à poser la question de leur « démographie ». Enfin, c'est « dans un esprit de partenariat et de clarté du positionnement de l'Etat » que la Ministre entend ouvrir le dialogue avec les Régions et les Départements qui soutiennent les Parcs, sur la Stratégie nationale pour la biodiversité dont les plans d'action devront être prochainement révélés.

INTERNATIONAL

Les Parcs naturels régionaux au Burkina Faso pour le III^{ème} Forum Planet'ere

Le troisième Forum francophone des acteurs de l'Éducation à l'Environnement PLANET'ERE s'est tenu au Burkina Faso, en juillet dernier, sur la thématique : *Enjeux, mécanismes et stratégies d'éducation à l'environnement pour un monde responsable, équitable*. Une délégation des Parcs naturels régionaux, conduite par Michel Moyrand, Président du Parc Périgord-Limousin et de la Commission Vie des Territoires de la Fédération, participait aux travaux qui rassemblaient 38 pays francophones et 4000 participants. Des ateliers thématiques, auxquels participaient plusieurs représentants des Parcs(*), se sont déroulés en régions. La délégation s'est également fortement impliquée dans la tenue à Ouagadougou d'un atelier sur les stratégies territoriales et les approches éducatives dans



Ph. H. Allali-Puz /FPNR F.

la mise en oeuvre de l'Education à l'Environnement pour un développement durable dans les Parcs naturels.

(*) Michel Moyrand (région Bobo-Dioulasso), Valérie Meyer, Parc des Vosges du Nord (région Gaoua), Gaëlle Le Bloa, Parc de Luberon (région Ouahigouya), Sébastien Carlier, Parc des Landes de Gascogne (région Sourou/Tougan), Hanane Allali-Puz, Fédération des Parcs (région Banfora).

Contact : Hanane Allali-Puz, chargée de mission Education au territoire, gouvernance et écocitoyenneté – Mail : allali-puz@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Deux nouveaux Parcs signataires de la Charte européenne du Tourisme durable

Les Parcs naturels régionaux des Boucles de la Seine Normande et du Livradois-Forez se sont vus décerner, après expertise, le certificat de la Charte européenne du Tourisme durable dans les espaces protégés, lors de la Conférence annuelle d'EUROPARC réunie en septembre à Apeldoorn, aux Pays-Bas.



Cette certification européenne, attribuée pour 5 ans, concerne à ce jour 8 Parcs naturels régionaux français (*) et vient récompenser le programme de développement d'un tourisme respectueux de l'environnement, ancré dans les patrimoines locaux, que chacun d'entre eux s'engage à mener sur son territoire, en y associant les différents acteurs (habitants, élus, associations, professionnels...). Aux côtés des deux Parcs français, deux Parcs allemands, deux Parcs britanniques et une Réserve naturelle espagnole recevaient également cette certification.

(*) Les 8 Parcs naturels régionaux français signataires de cette Charte européenne sont à ce jour ceux du Lubéron, du Vexin français, des Marais du Cotentin et du Bessin, du Pilat, de Scarpe Escaut, du Vercors, des Boucles de la Seine Normande et du Livradois-Forez.

Contact : Olaf Holm, chargé de mission Tourisme
Mail : oholm@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

VIENT DE PARAITRE

Les Actes des Journées nationales des Parcs 2004

Les Journées nationales des Parcs 2004 réunissaient, dans le Parc naturel régional de Guyane, près de 300 participants de métropole mais aussi des continents africain et sud américain sur le thème « Du global au local : l'apport des Parcs naturels régionaux ». Les Actes de ces Journées recueillent les synthèses des forums qui se sont tenus sur l'implication des Parcs naturels régionaux dans des enjeux mondiaux tels que la biodiversité, les énergies, le tourisme durable, la gouvernance..., ainsi que les interventions des ministres et diverses personnalités présentes.

Disponibles en téléchargement sur www.parc-naturels-regionaux.fr

« Le Lien parlementaire » : une nouvelle lettre des Parcs aux parlementaires nationaux et européens

La Fédération des Parcs édite un nouvel outil d'information destiné à faire connaître aux parlementaires nationaux et européens les enjeux du réseau des 44 Parcs naturels régionaux, mais surtout leur faire part de leurs prises de position ou sujets de préoccupation sur les projets de lois en cours et les stratégies qu'ils entendent défendre.

Au sommaire du 1^{er} numéro de ce « Lien parlementaire des Parcs », les réactions et propositions du réseau dans l'élaboration de trois projets de loi en cours : celui rénovant la politique des Parcs nationaux, celui sur l'eau et les milieux aquatiques et celui relatif à la politique énergétique française. A l'échelle européenne, un point est par ailleurs fait sur la manière dont les Parcs naturels régionaux se sont engagés dans la préparation des cadres stratégiques nationaux dans les différentes politiques majeures de l'Union européenne (PAC, politique de cohésion, politique environnementale, stratégie de développement durable, coopération territoriale...).

Contact : Sylvie Gauchet – secrétaire générale -
Mail : sgauchet@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

« Optimiser l'ingénierie territoriale par la formation-action » Un nouveau titre de notre collection Expérimenter pour agir

Un processus de formation et d'échanges entre techniciens de Parcs, d'EPCI et de Pays, engagés en 2003/2004 sur les territoires de 4 Parcs du grand ouest (Loire-Anjou-Touraine, Perche, Marais du Cotentin et du Bessin, Boucles de la Seine normande) est l'objet de ce dernier document de notre collection *Expérimenter pour agir*. Les outils élaborés et les démarches opérationnelles présentées lors de ces formations-actions, rassemblant 73 techniciens de 41 structures, autour de différents thèmes (les zones d'activités, le tourisme durable, la valorisation économique des ressources locales, le paysage et l'urbanisme) ont pour but de simplifier et de mettre en cohérence les compétences de chacune des structures concernées lorsqu'elles interviennent sur un même territoire. Adapter leurs interventions en fonction des besoins et des dimensions de ces territoires, dans un souci d'efficacité, d'économie de temps, d'énergie... et de deniers publics est leur souhait.

(*) Ce document, publié en partenariat avec la Caisse des Dépôts – Mairie Conseils –, est disponible sur demande à la Fédération des Parcs.

Contact : Stéphane Adam, chargé de mission Développement durable -
Mail : sadam@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Le Journal des Enfants (août 2005) « Voyage dans les Parcs naturels régionaux »

Réalisé en partenariat avec la Fédération des Parcs et de nombreux Parcs, un numéro spécial du « Journal des Enfants » - 12 pages - est paru cet été. Il expliquait aux jeunes lecteurs ce qu'est un Parc naturel régional, ce que sont ses missions

et comment il agit sur la protection de ses richesses naturelles et de ses paysages. Avec des exemples et illustrations à l'appui pour une découverte près de chez soi.

36 nouveaux Gîtes Panda dans le guide 2006 des « Séjours nature au cœur des Parcs Naturels »

Ce nouveau guide thématique de Gîtes de France, édité en partenariat avec WWF et la Fédération des Parcs recense, pour tous les amoureux de la nature et d'espaces préservés, les 296 gîtes Panda situés dans 31 Parcs naturels régionaux, 3 Parcs nationaux et dans quelques autres sites naturels remarquables. Les propriétaires de ces gîtes se sont engagés à sauvegarder les richesses naturelles de leur environnement et, dans chaque hébergement, une malle pédagogique (jumelles, guides faune et flore...) est à disposition des vacanciers.

En vente 12 euros : à la Maison des Gîtes de France et du Tourisme vert – 59, rue Saint-Lazare – 75439 Paris Cedex 09 – Tél : 01 49 70 75 75 – Fax : 01 42 81 28 53, en librairies ou par commande sur www.parc-naturels-regionaux.fr (rubrique « Librairie »).

Contact : Olaf Holm, chargé de mission Tourisme
Mail : oholm@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Les Parcs font du développement durable : un Almanach pour le faire savoir !

« L'almanach du développement durable » présenté par les Parcs naturels régionaux avec les éditions Dakota, et en partenariat avec Dexia Editions, est l'achat incontournable de cette rentrée ! Sur 144 pages, produites par les rédactrices du magazine Ekwo, il décline, semaine après semaine, les actions concrètes et efficaces engagées par tous les Parcs naturels régionaux pour le développement durable, mais donne aussi aux lecteurs des conseils pratiques, des informations utiles, des idées de gestes simples pour contribuer au futur de notre planète. En plus de sa diffusion en librairies, 2400 maires se verront aussi remettre cet almanach sur le stand Dexia, à l'occasion du prochain Salon des Maires à Paris. Un ouvrage que l'on gardera à portée de main et que l'on reprendra, à l'envie, tout au long de l'année...

En vente 18,50 euros en librairies et dans les grands points de vente (FNAC, grandes surfaces, etc.)

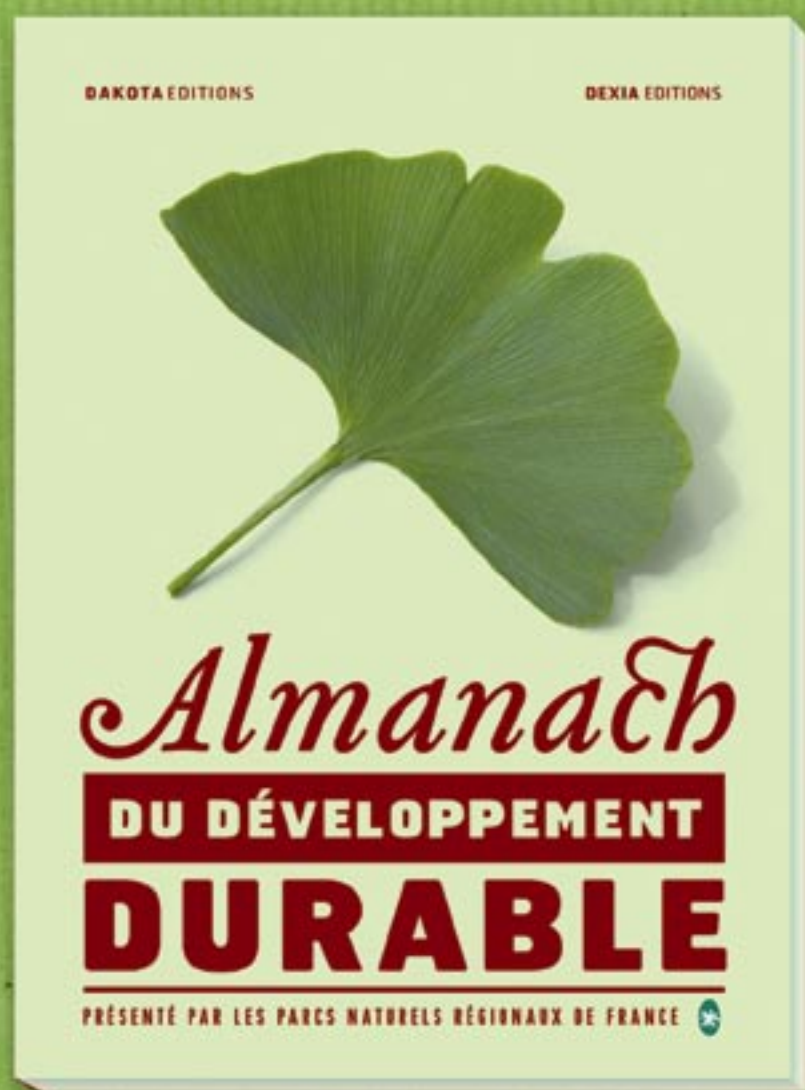
Contact : Olivier André, chargé de communication
Mail : oandre@parcs-naturels-regionaux.tm.fr




MAGAZINE DE LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78
www.parc-naturels-regionaux.tm.fr

Octobre 2005 n°53
Directeur de la publication : Jean-Louis Joseph
Directeur de rédaction : Jean Westphal
Rédacteur en chef : Gérard Moulinas
Secrétariat de rédaction : Annie L'Horsset-Moya
Comité de rédaction : Jean Westphal, Gérard Moulinas, Bernard Guiheneuf, Guy Poupard, Estelle Blain-Sauret, Daniel Gilles.
Ont participé à la rédaction de ce numéro : Michel C. Thomas, Xavier Toutain, Maryline Trassard, Jean-Luc Varin, Annie L'Horsset-Moya
Conception et réalisation : Agence Traverse
Conception graphique-maquette : Studio Jean-Pierre Boulanger
Impression : Compédit Beaugerard
Photo couverture : Agence Bios Phone
ISSN : 0982 6246

Des gestes chaque semaine POUR L'AVENIR DE LA PLANÈTE



PRÉSENTÉ PAR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX 

Confectionner un pesticide 100 % naturel, décrypter une étiquette dans un supermarché, faire le pari des énergies propres à la maison... Saison après saison, l'almanach du développement durable recense tout ce qu'il est possible – et souhaitable – de faire dans sa vie de tous les jours pour contribuer au futur de la Terre... et à son propre bien-être. Car le développement durable, ce ne sont pas seulement des bonnes pratiques à mettre en œuvre, mais aussi du plaisir à découvrir des technologies innovantes, des produits originaux, esthétiques ou tout simplement authentiques.

En vente en librairie • 144 pages • 18,50 €